

unéf
le syndicat étudiant
& associations
étudiantes

**ÉLECTIONS
AU CNESER 2021**



LA LETTRE DES ÉLU·E·S

BILAN ET PROJET

1

LA DÉMARCHE

DES ÉLU·E·S UNEF &
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES



2

LE BILAN

POUR LE MANDAT 2017-2019



3

LE PROJET

POUR LE MANDAT 2021-2023



4

LA PAROLE DE TES ÉLU·E·S

DES CANDIDAT·E·S UNEF &
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES



5

LA LISTE

DES CANDIDAT·E·S UNEF &
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES



SOMMAIRE

LE MOT DE MÉLANIE LUCE, PRÉSIDENTE DE L'UNEF	P.5
LE CNESER : SES PRÉROGATIVES, SON FONCTIONNEMENT	P.6
LE BILAN	P.8
Chiffres significatifs	P.8
1. Pour le libre accès à l'enseignement supérieur, une bataille continue contre la sélection	P.9
2. Défendre le droit à la poursuite d'études en master	P.11
3. Des élu-e-s mobilisé-e-s pour défendre l'enseignement supérieur public et son financement	P.13
4. Défendre nos conditions d'études face à la crise sanitaire : des élu-e-s réactif-ve-s et efficaces	P.15
5. Lutter pour les droits des étudiant-e-s étranger-ère-s	P.17
6. Des élu-e-s investi-e-s face aux dérégulations du paysage universitaire et la remise en cause du droit à la réussite	P.19
7. Des élu-e-s engagé-e-s pour les doctorant-e-s et une recherche publique: une opposition ferme à la Loi de Programmation de la Recherche (LPR)	P.21
8. Lutter contre les discriminations dans l'enseignement supérieur	P.23
9. Une organisation engagée pour la transition écologique dans l'enseignement supérieur	P.25
10. L'UNEF en pointe face à un gouvernement autoritaire	P.26
PAROLE AUX ÉLU·E·S	P.27

LE PROJET	P.30
AXE 1 : DÉMOCRATISER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN PERMETTANT À CHACUN·E D'Y ACCÉDER ET D'Y RÉUSSIR	P.31
1. Ouvrir les portes de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'ensemble des jeunes et permettre l'accès à la formation de son choix	P.32
2. Permettre la réussite de tou·te·s	P.38
3. Garantir la poursuite d'études de tou·te·s en master	P.42
4. Défendre notre droit à une insertion professionnelle digne	P.43
5. Défendre les droits des étudiant·e·s étranger·ère·s	P.44
6. Améliorer les conditions de vie et d'études dans les outre-mer	P.46
AXE 2: DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	P.47
1. Pour un financement public de l'enseignement supérieur à la hauteur des besoins	P.48
2. Pour des établissements d'enseignement supérieur de proximité, publics et démocratiques	P.50
3. Défendre l'unification du service public de l'enseignement supérieur	P.52
4. Un enseignement supérieur vecteur d'avancées contre les discriminations dans la société	P.53
5. Pour une politique ambitieuse en terme de santé pour les étudiant·e·s	P.55
AXE 3: FAIRE ÉMERGER UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ÉMANCIPATEUR ET UNE RECHERCHE ÉMANCIPATRICE QUI RÉPONDENT AUX ENJEUX SOCIÉTAUX	P.57
1. Pour la transition écologique : faire évoluer l'enseignement supérieur et la recherche pour transformer notre société	P.58
2. Imposer une réelle démocratie étudiante	P.59
3. Un ESR au service des étudiant·e·s	P.60
4. Porter un projet international de l'éducation	P.61
PAROLE AUX ÉLU·E·S	P.62
NOS PRIORITÉS ET LA LISTE	P.64

LE MOT DE MÉLANIE LUCE, PRÉSIDENTE DE L'UNEF

Du 7 juin au 18 juin 2021, l'ensemble des élu·e·s étudiant·e·s des conseils centraux sont invité·e·s à voter pour leurs représentant·e·s à l'élection du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) qui a lieu tous les deux ans.

Ces deux dernières années de mandat ont été marquées par une situation inédite : celle de la crise sanitaire qui impacte de plein fouet les étudiant·e·s. Nos conditions d'études et de vie étaient d'ailleurs déjà difficiles auparavant et se sont amplifiées. Ainsi, cette année, ces élections se déroulent dans un contexte historique. Depuis le début du quinquennat, le gouvernement ne cesse de s'attaquer à nos droits en tant qu'étudiant·e et à toute une jeunesse qui est la principale couche de la population touchée par la crise sanitaire. À défaut d'investir massivement dans l'éducation et dans les établissements de l'enseignement supérieur public : il fait le choix de mettre en place un certain nombre de réformes. De fait, peu à peu, ces dernières font reculer l'idée selon laquelle l'enseignement supérieur devrait être accessible à tout·e·s et tendre vers sa démocratisation. Entre la mise en place de la sélection à l'université, la remise en cause du droit à la poursuite d'études en master, la précarisation des doctorant·e·s avec la promulgation de la Loi de Programmation de la Recherche et la réforme Bienvenue en France qui augmente les frais d'inscription pour les étudiant·e·s par seize, le gouvernement a piétiné l'enseignement supérieur auquel nous aspirons.

Ainsi, ces élections au CNESER sont un tournant au vu de l'arrivée à grand pas des élections présidentielles de 2022. En effet, il est plus que jamais important de réaffirmer l'urgence d'un réinvestissement dans les services publics avec une priorisation dans l'investissement dans l'éducation et de nos établissements. La jeunesse qui, aujourd'hui, est malgré elle, sacrifiée. Ce n'est que par la démocratisation de l'enseignement que nous pourrions étudier dans les meilleures conditions et ainsi, réussir. L'austérité budgétaire auxquelles font face nos établissements ne fait que s'accroître au fil des années.

L'UNEF réaffirme son investissement, à toutes les échelles, pour permettre de faire entendre la voix des étudiant·e·s partout en France. Pour cela, notre démarche syndicale efficace dans les conseils et dans la rue par des mobilisations est la clé. Les enjeux sont importants et la tâche ne sera pas simple, afin d'imposer davantage de démocratie étudiante dans nos établissements et que chacun·e puisse décider par soi-même. Ainsi, c'est grâce à vos voix que nous pourrions tendre, tou·te·s ensemble, vers une refonte de l'enseignement supérieur plus accessible, adaptée à tou·te·s et dont la pédagogie sera reformée.

Du 7 juin au 18 juin, je t'invite à voter « UNEF et associations étudiantes, pour défendre un service public de l'enseignement supérieur ouvert, émancipateur et démocratique pour tou·te·s » !



LE CNESER : SES PRÉROGATIVES, SON FONCTIONNEMENT

Un organe au coeur des évolutions de l'enseignement supérieur et de la recherche



Le CNESER est le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est un organe consultatif qui est invité à prendre position sur l'ensemble des sujets liés à l'enseignement supérieur et la recherche. Ce conseil est donc compétent pour rendre un avis sur l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur pour la délivrance de formations, sur le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche et sa répartition, sur les décrets ou même les lois qui ont un impact sur l'enseignement supérieur et la recherche. Les élections au CNESER ont lieu tous les 2 ans, une fois que tous les élus des conseils centraux des universités et des écoles ont été renouvelés.

Il est composé de représentant·e·s

11

ÉLU·E·S
ÉTUDIANT·E·S
DES CONSEILS
CENTRAUX
DES ÉCOLES ET
UNIVERSITÉS

DES ÉTUDIANT·E·S

DES CHERCHEURS·SES, D'ENSEIGNANT·E·S CHERCHEURS·SES

DES PERSONNEL·LE·S ADMINISTRATIF·VE·S

DES CONFÉRENCE DES PRÉSIDENT·E·S D'UNIVERSITÉS ET DES GRANDES ÉCOLES

DU MONDE SOCIO-ÉCONOMIQUE (SYNDICATS PROFESSIONNELS, MEDEF)

DES PARENT·E·S D'ÉLÈVES

DES MINISTÈRES, DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DU SÉNAT

Il est composé de 11 élu·e·s étudiant·e·s sur 100 membres (60 élu·e·s de la communauté universitaire et 40 membres nommé·e·s).

Le choix d'une démarche syndicale efficace

La démarche syndicale et combative des élu·e·s « UNEF & associations étudiantes » fait notre singularité et notre force. Notre seule boussole est l'intérêt des étudiant·e·s et notre unique volonté est de transformer l'enseignement supérieur et la société dans son ensemble pour permettre un égal accès aux études. Nous faisons ainsi le choix d'utiliser tous les outils à notre disposition pour faire valoir les intérêts matériels et moraux des étudiant·e·s : mobilisation, travail institutionnel, etc.

Face à un enseignement supérieur en profonde mutation, nous ancrons nos actions dans le quotidien des étudiant·e·s avec une déclinaison tant nationale que locale. Faire avancer la démocratisation de l'Enseignement Supérieur, défendre le service public de l'enseignement supérieur et l'émancipation des jeunes est notre combat de tous les jours. Pour ce combat, nous aurons besoin de ton soutien tant pour le CNESER que pour créer à travers ses deux prochaines années, le renouveau universitaire dont a besoin l'Enseignement Supérieur.



Imane Ouelhadj
Tête de Liste CNESER
Élue étudiante de
l'Université de Nanterre

QUEL EST L'INTÉRÊT DU CNESER ?

À l'heure actuelle, cette instance n'est pas assez démocratique au vu du peu d'élu·e·s étudiant·e·s qui y ont leur place. Pourtant, les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » font tout pour se faire entendre et porter haut et fort les aspirations des jeunes grâce :

- **PAR NOS VOTES** bien évidemment ! La majorité des points abordés sont soumis à un vote consultatif des membres du conseil national. L'UNEF accompagne systématiquement ses votes d'une intervention explicative.
- **AUX INTERVENTIONS LIMINAIRES** : lors de chaque séance du CNESER, les élu·e·s de l'UNEF prennent la parole, afin d'alerter le ministère sur ce qui se passe au quotidien pour les étudiant·e·s et faire remonter les problématiques que nous rencontrons sur nos campus et dans nos études.
- **AUX MOTIONS** qui sont des textes permettant d'interpeller la communauté universitaire sur différents sujets, et ce , en dehors de l'ordre du jour.
- **DES AMENDEMENTS** que nous pouvons proposer sur l'ensemble des textes soumis à l'avis du CNESER, comme un projet de loi, avant d'être voté.

COMMENT VOTER ?



Du 25 mai au 14 juin, tu vas recevoir dans ta boîte aux lettres ton matériel de vote. Il est possible que ton établissement, malgré la situation de crise sanitaire, décide que le retrait du matériel de vote se fasse au sein de ton établissement. Dans ce cas, tu dois te déplacer au service juridique de ton université ou ton école pour récupérer tes enveloppes.

ATTENTION ! Tu ne peux voter que du 7 au 18 juin. Aucune voix ne sera prise en considération lors du dépouillement si l'enveloppe est envoyée avant ou après ces dates (cachet de la poste faisant foi). Le matériel de vote contient 3 enveloppes et le bulletin de vote que tu dois renvoyer par la poste au ministère de l'Enseignement Supérieur dans ces délais uniquement.



Les modalités de vote étant parfois très précises et entraînant chaque année un certain nombre d'invalidations de vote, n'hésite pas à nous contacter, afin d'être accompagné·e dans le vote sur les modalités très pratiques et administratives , afin que ton vote ne soit pas annulé.

Le dépouillement et la proclamation des résultats auront lieu le 24 juin.

NOUS JOINDRE



01.42.02.25.55



elections@unef.fr



/unef



www.unef.fr

LE BILAN 2020-2021

CHIFFRES SIGNIFICATIFS



L'UNEF : Organisation étudiante **la plus active** pour défendre les droits des étudiant·e·s

4 sur 22

Motions au
CNESER en 2 ans

Près de 10

recours juridiques
auprès du Conseil
d'Etat faits seule ou
de manière unitaire
en 2 ans

1

Lettre ouverte contre la
LPR et la judiciarisation des
mobilisations étudiantes

194

Amendements
en 2 ans

2

Question Prioritaire de
Constitutionnalité (QPC)

Alors que le nombre de jeunes voulant faire des études supérieures ne cesse d'augmenter, conséquence notamment d'un boom démographique dans les années 2000, les moyens pour les accueillir n'ont pas été mis sur la table. Le sous-financement chronique de l'enseignement supérieur depuis plus d'une décennie a créé une pénurie de places à laquelle le gouvernement actuel a répondu par l'instauration d'une sélection. En 2018, avec la loi « Orientation et réussite des étudiants » et la plateforme Parcoursup, Emmanuel Macron a en effet supprimé le droit au libre accès à l'enseignement supérieur du code de l'éducation. Les élu·e·s UNEF & associations étudiantes se sont opposé·e·s à cette réforme à l'époque et ont continué à batailler le libre accès à la filière de son choix durant le mandat 2019-2021.

Une bataille de longue haleine contre la sélection via Parcoursup

Ces deux dernières années, la bataille des élu·e·s « UNEF & Associations Etudiantes » pour le libre accès a été particulièrement rude. Face à une sélection inscrite dans la loi, nos élu·e·s au CNESER et dans les universités ont dénoncé les conséquences de cette réforme, bataillé pour des créations de places en licence, et mené un combat juridique contre l'opacité des procédures de sélection.

3 ans après la mise en place de Parcoursup, le constat est alarmant, comme nous le redoutions. Sous prétexte de réformer l'orientation et de réduire l'échec à l'université, cette réforme a en réalité démontré, que la sélection ne résolvait aucun problème. Celle-ci n'a fait qu'écartier les jeunes issu·e·s de milieux sociaux défavorisés de l'accès aux études supérieures et a concentré les étudiant·e·s considérés comme « les meilleurs » dans certaines filières et certaines universités. A la rentrée 2020, nous dénonçons le nombre particulièrement élevé de jeunes sans inscription à la fin de la première phase de Parcoursup (renforcé en partie par la crise sanitaire et le passage du baccalauréat en contrôle continu). **93 000 personnes n'avaient eu aucune proposition d'inscription. Alors que le gouvernement n'a cessé de détourner les chiffres pour convaincre que peu de jeunes étaient concerné·e·s, le travail de nos élu·e·s a mis en avant l'imposture que constitue cette réforme.**

Par ailleurs, nos élu·e·s ont bataillé pour faire reculer concrètement la sélection en exigeant des créations de places en licence et en développant le dispositif SOS inscription, afin de trouver une place dans l'enseignement supérieur aux jeunes sans réponse sur Parcoursup.

- **Avec notre réseaux de partenaires (l'UNL, la FCPE, PLUS et le SAF) impliqués dans SOS Inscription, nous avons pu accompagner chaque année plusieurs milliers de jeunes** via des permanences dédiées dans les établissements et grâce aux différents outils numériques (hotline, site internet dédié, réseaux sociaux,...).
- En s'appuyant sur nos mobilisations sur les universités, nos interpellations et sur le dispositif SOS Inscription, **après les 30.000 places et le financement de 180 millions d'euros obtenu en 2018, nous avons réussi à imposer la création de 10 000 places supplémentaires sur le mandat actuel.** Une hausse qui reste néanmoins largement insuffisante alors que 41.000 étudiant·e·s devrait rejoindre l'enseignement supérieur en 2021.

Enfin, les élu·e·s « UNEF et Associations Etudiantes » ont dénoncé dès le départ l'hypocrisie de présenter Parcoursup comme « l'humanisation » de la procédure d'accès à l'ESR, alors que des algorithmes, dont nous ignorons tout et qui peuvent être paramétrés

établissement, trient aléatoirement les candidat·e·s. Craignant une discrimination, notamment en fonction du lycée d'origine, les élu·e·s UNEF et associations étudiantes ont dès 2018 saisi toutes les universités afin qu'elles communiquent leurs algorithmes. Face aux multiples refus, nous avons intenté des actions juridiques ayant abouti à une décision du Conseil constitutionnel (grâce à une Question Prioritaire de Constitutionnalité) imposant aux établissements d'enseignement supérieur de

permettre l'accès aux critères utilisés pour sélectionner les candidat·e·s sur Parcoursup et les algorithmes utilisés localement pour chaque filière. Si le conseil d'Etat a, par la suite, eu une lecture restrictive de cette décision se contentant d'exiger des établissements des rapports sur leurs démarches d'inscription, il s'agit d'une première avancée vers la suppression de la sélection en permettant plus de transparence.

Des élu·e·s UNEF qui dénoncent la réforme des études de santé

L'année 2020-2021 a vu la mise en place de la réforme des études de santé², à laquelle l'UNEF fut la seule organisation étudiante nationale à s'opposer dès 2019. Avec cette réforme, le gouvernement a supprimé la PACES et remplacé le numerus clausus par le numerus apertus qui n'enlève en rien la sélection à l'entrée des études dans les filières de santé. Pire, cette réforme instaure une orientation forcée vers les licences accès santé d'une part via Parcoursup et d'autre part via le numerus apertus pour les étudiant·e·s validant le PASS (ex-PACES), mais n'étant pas assez bien classé·e·s pour aller en 2ème année dans une filière de santé. Les étudiant·e·s de PASS ne bénéficient plus du droit au redoublement et sont donc contraint·e·s même en ayant validé

leur année d'aller dans une licence accès santé (LAS) sans garantie de place en deuxième année de licence. D'un autre côté, les licences accès santé offrent peu de chances de retourner dans la filière de santé de son choix. **Les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » se sont opposé·e·s à cette réforme au CNESER, ont voté contre le numerus apertus dans les établissements et se sont battu·e·s pour son augmentation.** En 2021, première année de mise en place de la réforme, nous avons continué d'agir contre cette énième restriction du droit d'accès à l'enseignement supérieur **en participant et appuyant les mobilisations des étudiant·e·s en PASS/LAS pour exiger, entre autres, des créations de places.**



Une réforme nécessaire, mais pas respectée par les établissements

Depuis 2016, la sélection illégale à l'entrée du master 2, qui laissait chaque année 10.000 jeunes sans master, était censée disparaître en laissant sa place à un droit à la poursuite d'études pour les étudiant·e·s titulaires d'une licence. Ce nouveau droit permettait aux étudiant·e·s sans inscription en Master 1 de se voir proposer par leur rectorat, 3 masters en lien avec leur projet professionnel et proche de leur lieu d'études actuel. Une dérogation avait été mise en place permettant aux masters, notamment en droit, MEEF et psychologie, de sélectionner à l'entrée du M2 de s'adapter progressivement au nouveau régime et mettre définitivement fin à la sélection en M2.

Cependant, ce droit à la poursuite d'études n'a en réalité jamais été respecté à 100% par le ministère et les établissements. L'augmentation constante du nombre d'étudiant·e·s en licence n'a pas été suivie d'une augmentation conséquente du nombre de places en master. Ce manque de places a des conséquences : de plus en plus d'étudiant·e·s saisissent leur rectorat pour bénéficier du droit à la poursuite d'études : sans résultat. C'est en effet ce qui a eu lieu pour l'année 2020-2021 avec 12 050 étudiant·e·s qui ont fait une saisine sur [TrouverMonMaster.gouv.fr](https://www.trouvermonmaster.gouv.fr), dont à peine 1 500 étudiant·e·s qui ont fini par accepter une proposition.

Une nouvelle réforme qui piétine le droit à la poursuite d'études

Après plusieurs années de batailles pour que les établissements appliquent réellement la loi, le gouvernement a décidé de vider de son contenu le droit à la poursuite d'études. Un décret passé en CNESER en janvier 2021 a été publié fin mai pour une application immédiate, alors même que les candidatures de master vont bientôt se clôturer. Ce décret réduit drastiquement le droit à la poursuite d'études en master en durcissant les conditions requises pour en bénéficier, notamment pour des disciplines rares, et en réduisant le nombre de propositions d'inscription en master. On aurait donc non plus 3 mais 2 propositions de formations bac+5 ; une des deux serait obligatoirement un master

(contre les 3 avant) et la seconde pourrait être un diplôme autre, dont les frais d'inscriptions pourraient être supérieurs à ceux d'un master (exemple : un diplôme universitaire). Pour avoir le droit de saisir le rectorat, il faudra avoir fait au minimum 5 candidatures alors que 2 suffisaient auparavant.

Par ailleurs, un second décret concernant les étudiant·e·s en situation de handicap est passé pour permettre un réexamen de leurs dossiers. Cependant, il ne comporte pas d'obligation pour les établissements d'inscrire les étudiant·e·s en situation de handicap, ce qui aurait permis de favoriser l'accès au master à ces étudiant·e·s.

Des élu-e-s combatif-ve-s contre la sélection en master

Face à la remise en cause de nos droits et pour un droit réel à la poursuite d'études, les élu-e-s « UNEF et associations étudiantes » se sont battu-e-s. C'est, à l'échelle nationale, que nous nous sommes exprimé-e-s via une motion portée par l'UNEF et adoptée en CNESER contre la remise en cause du droit à la poursuite d'études. De même, nous avons mis la pression chaque année en dénonçant les masters qui, après plusieurs années, dérogent toujours à la réforme en sélectionnant à l'entrée en M2 et donc n'offre aucun droit à la poursuite d'études aux étudiant-e-s.

Ainsi notre bataille a fini par payer, car seuls 61 masters et 4 universités appliquent encore la sélection entre le master 1 et le master 2 pour la rentrée 2021, alors même qu'il y en

avait encore 223 à la rentrée 2020. Néanmoins, cette bataille n'est jamais menée seule, elle doit s'accompagner d'augmentation de places en Master 1. C'est essentiel pour réellement faire reculer la sélection. Et c'est d'autant plus vrai dans les filière de psychologie et de droit, où l'accès au master conditionne l'accès à une profession assermentée d'un côté et aux différents examens et concours juridiques et administratifs de l'autre. Dans les universités où ces conditions n'étaient pas réunies, nous nous sommes opposé-e-s à la mise en place d'une réforme à minima qui aurait été plus préjudiciable pour les étudiant-e-s qu'autre chose. Enfin, notre réseau d'élú-e-s a bataillé, établissement par établissement et au niveau national afin d'augmenter partout le nombre de places en master.



Depuis de nombreuses années, l'enseignement supérieur fait face à un sous-financement toujours plus criant. Le ministère annonce chaque année des créations de places qui en réalité ne sont pas financées et dont la charge revient aux établissements : ceci au détriment de l'encadrement pédagogique et de nos conditions d'études en générales. Les fonds alloués ne suivent pas et ne permettent donc pas une augmentation du nombre d'enseignant·e·s et de personnel·le·s administratif·ve·s. En conséquence, les effectifs d'étudiant·e·s par TD ou amphis explosent et nous poussent à l'abandon, notamment en première année.

Un manque de financement de l'enseignement supérieur toujours criant

L'UNEF dénonce et refuse que l'investissement par étudiant·e continue à être aussi peu effectif dans nos établissements. En 2016, la Cour des comptes écrivait déjà une quinzaine d'universités dans le rouge financièrement. Certaines ont une situation financière moins dégradée aujourd'hui de part des réductions drastiques des volumes horaires enseignés, et par le fait de ne pas remplacer certain·e·s enseignant·e·s parti·e·s à la retraite ou ayant quitté l'université en question.

Dans ce contexte, les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » ont mené la bataille partout pour obtenir une hausse du budget de l'enseignement supérieur. Par une bataille institutionnelle et parlementaire, l'UNEF s'est battue pour augmenter les recrutements d'enseignant·e·s et personnel·le·s administratif·ve·s, créer des places dans l'enseignement supérieur en premier cycle et en master. Nous avons par ailleurs dénoncé :

- Le financement par appels à projets, destiné à un nombre réduit d'établissements, accentuant la concurrence entre les universités
- Le financement d'établissements privés par l'Etat, alors que les frais d'inscription représentent plusieurs milliers d'euros pour les étudiant·e·s.

Nous avons proposé une redirection de ces crédits de manière pérenne vers nos établissements, mais également rédigé des amendements au projet de loi de finance, repris par plusieurs parlementaires afin de réorienter

des fonds destinés aux établissements privés vers les universités.

Enfin, en CNESER, nos élu·e·s ont bataillé·e·s pour mettre le gouvernement face à ses responsabilités. Le vote sur le budget 2021 de l'ensemble des établissements a été reporté d'un mois sous la pression des élu·e·s, car ni la ministre, ni les membres de son cabinet ne se sont présenté·e·s pour défendre ce budget, bien en deçà des besoins. Seule la mise en place des réformes du gouvernement a été financée. Ainsi, nos élu·e·s et la majorité du CNESER ont rejeté chaque budget présenté par le ministère et nous avons alerté à propos des dégradations de nos conditions d'études, en plus de nos conditions de vie, à cause de l'insuffisance budgétaire.

Pour un Enseignement supérieur public et accessible à tout·e·s

L'enseignement supérieur public est un outil essentiel pour faire reculer les inégalités sociales dans notre société. Permettre à chaque jeune, quelle que soit son origine sociale, d'accéder au plus haut niveau de responsabilité. Cela est nécessaire pour faire reculer la reproduction sociale. En ce sens, nos élu·e·s ont défendu l'enseignement supérieur public.

Aussi, les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » se sont opposé·e·s au renforcement des liens entre le public et le privé qui entraîne un financement du privé : ce qui n'apporte aucun bénéfice aux étudiant·e·s et ne permet pas de réduire véritablement les inégalités sociales. De même, le ministère pousse à délivrer le grade licence et le grade master à des diplômes privés qui n'accordent pas les mêmes droits que les licences et les masters dans les universités. Cela se traduit par des frais d'inscriptions plus élevés, des conditions d'études et d'évaluations non cadrées nationalement etc...

Cette délivrance d'un grade entraîne en plus un financement par l'État de ces formations privées sans aucune réduction des frais d'inscription pour les étudiant·e·s, ni même l'obligation d'un cadrage de la formation.

Enfin, les frais d'inscription ont été augmentés dans plusieurs grandes écoles, notamment dans les écoles de commerce privées. D'autre part, celles qui sont publiques ont défendu une future augmentation comme c'est actuellement le cas concernant les INSA. Les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » se sont opposé·e·s à l'augmentation des frais d'inscription dans les écoles. L'accessibilité des formations à tou·te·s, nécessite de tendre vers la gratuité de l'enseignement supérieur et donc de donner les financements aux écoles publiques pour permettre une baisse massive des frais d'inscription, et non pas leurs augmentations.



4

DÉFENDRE NOS CONDITIONS D'ÉTUDES FACE À LA CRISE SANITAIRE : DES ÉLU·E·S RÉACTIF·VE·S ET EFFICACES

La crise sanitaire a très fortement touché les étudiant·e·s, initiant une crise sociale, mais aussi une crise pédagogique et de santé mentale dans notre génération. Face à cela, les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » ont dû être réactif·ve·s, afin de développer et défendre un corpus revendicatif adapté à la situation exceptionnelle que nous vivons.

Une rude bataille pour des conditions égalitaire et décentes d'examen

Dès le premier confinement, les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » se sont saisi·e·s de la bataille pour des conditions d'examen égalitaire en temps de crise. Lors de la première session d'examen sous covid, nous avons défendu la mise en place d'un filet de sécurité de 10/20 pour l'ensemble des étudiant·e·s. L'enjeu était de pallier aux difficultés particulièrement inégalitaires pour le suivi des cours. Avec une pétition nationale, réunissant près de 20 000 signatures et de nombreuses interpellations nationales et actions locales, nous avons imposé le sujet dans le débat public et obtenu sa mise en place dans certains établissements (Aix Marseille Université, certaines filières de Lorraine etc..).

Lors du deuxième confinement, il était bien plus difficile d'exiger un tel filet de sécurité, car aucune session d'examen n'avait eu lieu précédemment. Face à des propositions toutes plus inégalitaires les unes que les autres,

nous avons défendu un cadrage national des examens (autant pour le présentiel que pour le distanciel). Nous avons exigé la tenue de sessions-balais pour les étudiant·e·s covid+ en cas de présentiel, ainsi que des mesures sociales pour les étudiant·e·s n'ayant plus de logements à proximité. Pour le distanciel, nous avons exigé l'accompagnement de tou·te·s dans l'accès au numérique et des mesures permettant de garantir qu'aucun·e étudiant·e·s ne se retrouvent sans note ou avec un 0 à cause de problèmes informatiques. Enfin, nous avons exigé des modalités d'examens égalitaires au sein d'une même université.

Nous avons réussi à imposer des sessions-balais en présentiel, comptabilisées comme des premières sessions et non des secondes sessions, des aides dans l'accès au numérique : université par université, nous avons accompagné les étudiant·e·s en difficulté dans leurs examens du fait de problèmes

L'UNEF obtient la réouverture des universités

Au-delà des conditions d'examen, nous avons insisté durant l'année 2020-2021 sur les conditions de tenues des cours. En effet, cette crise a exacerbé les failles de notre système d'études qui a fragilisé notre réussite aux examens et la qualité de nos enseignements. Cela s'est traduit par des cours en ligne avec une pédagogie pas toujours adaptée à ce modèle de fonctionnement, mais aussi une charge de travail excessive et un manque d'accompagnement pédagogique qui ont eu

raison de bon nombre d'étudiant·e·s. Refusant la visio imposée pendant 1 an et demi à notre génération, nous avons exigé la réouverture des établissements universitaires avec un protocole sanitaire adapté. Par ailleurs, dès la rentrée 2020, nous défendions un protocole sanitaire renforcé permettant de dédoubler les amphis et les TD, en titularisant les contractuels et embauchant des enseignant·e·s. Nous voulions ainsi éviter toute fermeture des établissements d'enseignement supérieur.

Si les établissements ont bien fini par fermer, les élu·e·s « UNEF & Associations Etudiante » n'ont pas abandonné en continuant à agir pour rouvrir les établissements universitaires. Après de multiples interpellations publiques et institutionnelles, nous avons construit une mobilisation unitaire pour obtenir, entre autres, l'ouverture des établissements. Après

une première mobilisation réussie (au vu du contexte de fermeture des établissements), nous avons obtenu la réouverture à 20% des établissements d'ESR, tordant ainsi le bras au gouvernement. Mobilisation que nous avons bien sûr continué, afin d'ouvrir plus conséquemment les établissements et d'obtenir les moyens allant avec.

Imposer des mesures sociales et d'accompagnement psychologique

Les mobilisations du début de l'année 2021, n'ont pas concerné·e·s uniquement la réouverture des établissements, mais aussi la situation sociale et psychologique des étudiant·e·s. Nombre d'entre nous ont vu leur situation précaire s'aggraver et leur santé mentale décliner, encore plus qu'à l'accoutumée face au stress des études à distances. Nous avons exigé un plan d'1,5 milliard d'euros contre la précarité étudiante, permettant d'augmenter le nombre de boursier·ère·s et le montant des bourses, en réformant les critères d'attribution, mais aussi de généraliser le repas à 1€ et de mettre en place un chèque santé. Grâce à nos actions d'interpellation lors du premier confinement, nous avons déjà obtenu une aide exceptionnelle, le prolongement des bourses en juillet pour certain·e·s, ainsi que le passage

du repas à 1€ pour les boursier·ères·s. Notre travail de longue haleine a également permis d'obtenir une nouvelle aide exceptionnelle pour les étudiant·e·s boursier·ères·s en novembre 2020, ainsi que la création de 80 postes de psychologues supplémentaires en 2021 dans les SUMPS, et le financement du tutorat par l'Etat. En 2021, grâce à la mobilisation des étudiant·e·s, nous avons obtenu l'extension du repas à 1€ à l'ensemble des étudiant·e·s, ainsi que la mise en place d'un chèque psy. Si ces mesures sont restées insuffisantes, elles sont le fruit du travail du réseau d'él·u·e·s « UNEF & Associations étudiantes » dans les conseils, mais également dans la rue, et sont des premières étapes pour lutter contre la précarité et la détresse psychologique.

Défendre les étudiant·e·s en BTS et en DCG

Par ailleurs l'UNEF s'est mobilisée pour "les oublié·e·s de l'enseignement supérieur" que sont les étudiant·e·s en BTS (Brevet Technique de Spécialisation) pour lesquelles l'UNEF réclamait la prise en compte des notes en contrôle continu au titre de remplacement aux examens finaux, étant donné que les conditions de passage en présentiel représentaient un risque sanitaire. Le gouvernement n'a pas daigné répondre aux étudiant·e·s sur cette question, annonçant uniquement des rattrapages. Cette première avancée, reste une mesure insuffisante face aux besoins des étudiant·e·s du cursus BTS.

Cette mobilisation fait écho à celle connue par les étudiant·e·s en DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) au cours de l'année 2020, pour laquelle l'UNEF s'est mobilisée sur l'ensemble des terrains, afin que le contrôle continu soit là aussi mis en place. Alors que dans d'autres formations, les adaptations aux mesures sanitaires avaient été faites, pour les étudiant·e·s en BTS et en DCG, ce ne fut quasi pas le cas. Pour cette session, le même son de cloche résonne puisqu'aucune adaptation n'est prévue pour les DCG par le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche qui est indifférent aux besoins de ces étudiant·e·s.

Si les multiples reculs de nos droits et la précarisation de notre génération affecte l'ensemble des étudiant·e·s, les étudiant·e·s étranger·ère·s sont les premier·ère·s à pâtir de ces problématiques, car ils ne bénéficient pas des mêmes droits et ont plus de contraintes. Être étudiant·e étranger·ère·e en France, c'est subir la précarité administrative, avec un parcours du combattant pour obtenir visa et titre de séjour, mais aussi une précarité pédagogique, car les préfetures peuvent apprécier elles-même le caractère « réel et sérieux » des études pour renouveler ou non un titre de séjour. C'est également faire face à une précarité financière en raison d'une interdiction de bénéficier de la majorité des aides sociales à destination des étudiant·e·s, tout en devant assumer des dépenses supplémentaires liées aux démarches administratives.

Un plan "Bienvenue en France" : une réforme profondément inégalitaire et discriminatoire

En 2018, le premier ministre annonçait la mise en place d'une mesure injuste, discriminatoire: l'instauration de frais d'inscription différenciés en multipliant par 16 les frais pour étudiant·e·s étranger·ère·s hors Union Européenne. Face à cette situation, l'UNEF et ses élu·e·s ont mené la bataille sur trois plans : la construction de mobilisations locales et nationales, la bataille juridique et celle institutionnelle dans les conseils d'université. Après une pétition signée par plus de 310 000 personnes, une mobilisation épidermique forte sur les campus, les multiples motions de refus émanant des conseils d'administration des universités, la réforme a été atténuée, excluant les étudiant·e·s déjà en France, les doctorant·e·s et les étudiant·e·s résidant fiscalement en France depuis 2 ans. Sur le mandat de 2019-2021, nous avons dû batailler contre l'application de cette réforme déjà publiée, malgré le rejet massif des membres du CNESER.

Fort de notre réseau d'élus·e·s, nous avons fait le choix d'utiliser les conseils d'administration comme chambre de résonance de la contestation étudiante, bataillant année après année, établissement après établissement pour que l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·ère·s ne soit pas appliquée dans les faits. Grâce à cela, nous avons pu réduire le nombre d'établissements

qui appliquent la réforme pour la rentrée 2021. Si la bataille dans les conseils permet concrètement de garantir l'égalité entre les étudiant·e·s, cela reste des mesures d'urgence. Face à la situation, l'UNEF a fait le choix de se saisir de tous les outils à sa disposition pour faire en sorte que l'augmentation des frais d'inscription soit supprimée définitivement et ce sur tout le territoire. C'est pour cela que nous avons mené une bataille juridique, en portant notamment via une intervention volontaire dans une question prioritaire de constitutionnalité (QPC), demandant l'annulation de l'arrêté augmentant des frais d'inscription et en saisissant directement le Conseil d'Etat. Le Conseil constitutionnel a donné raison à l'UNEF sur le principe de gratuité de l'enseignement supérieur. Néanmoins le Conseil d'Etat a fait fi de l'avis du Conseil Constitutionnel pour valider l'augmentation des frais d'inscription, considérant les 2770 euros et 3770 euros exigés comme étant une somme modique. Malgré cela, l'UNEF et ses élu·e·s ont continué la bataille pour l'abrogation de cette réforme. Nous continuons de nous mobiliser pour l'égalité des droits entre les étudiant·e·s, à la fois sur le terrain, mais aussi en portant le sujet dans le débat public et en continuant à interpeller le gouvernement comme nous l'avons fait avec notre tribune par exemple.

Les conséquences de la crise sanitaire et l'accès aux droits

La crise sanitaire de cette dernière année a également impacté les conditions de vie et d'études des étudiant·e·s étranger·ère·s, en exacerbant certaines problématiques, notamment celles liées aux démarches administratives et plus précisément au renouvellement des titres de séjours.

Pour les étudiant·e·s dont le titre de séjour a expiré durant le confinement, la situation a été compliquée puisque certain·e·s ont pu se retrouver en situation d'irrégularité : une situation encore plus dangereuse avec le renforcement des contrôles de police en cette période avec un risque d'expulsion. Cette situation a également été compliquée pour les étudiant·e·s ayant un titre de séjour expirant peu après le confinement et qui ont rencontré·e·s des difficultés pour entamer leur demande de renouvellement dans les temps, alors même que les confinements limitent la possibilité de réaliser les démarches administratives : accès aux documents et impressions, rupture numérique, prises de rendez-vous etc... Afin de limiter cette situation, **L'UNEF s'est mobilisée pour demander le prolongement de l'ensemble des titres de séjour expirant pendant le confinement, de manière après à laisser le temps de réaliser les démarches de renouvellement.**

De plus, sous prétexte de s'adapter aux règles

sanitaires, les procédures de demande de renouvellement de titres de séjour ont été dématérialisées. La dématérialisation a entraîné, comme nous nous y attendions, de nombreux problèmes pour les étudiant·e·s concerné·e·s, notamment avec des interruptions de contrats ou de promesses d'embauche, du fait de l'absence de récépissé attestant qu'un renouvellement de titre de séjour était en cours. Ceux-ci sont délivrés le jour même lorsque les démarches sont effectuées en présentiel. Avec la procédure à distance, seul un justificatif de dépôt est donné, **ne donnant aucun droit au séjour. L'UNEF avec de nombreuses associations d'étudiant·e·s étranger·ère·s, se sont mobilisé·e·s et ont réussi à obtenir l'obligation de délivrer des justificatifs avec une valeur juridique pour que les étudiant·e·s puissent faire leurs démarches et vivre avec une sécurité administrative.**

Profitant de la crise, le gouvernement a annoncé une réforme des procédures administratives, généralisant les procédures dématérialisées, même hors crise Covid. Les services publics doivent garantir une égalité d'accès aux droits pour toutes et tous, en permettant à minima un accueil en présentiel. Ainsi, nous continuons de mener la bataille juridique avec un recours actuellement en cours auprès du Conseil d'Etat contre le téléservice pour le dépôt des demandes de titres de séjour.

Etablissement d'un guide des droits des étudiant·e·s étranger·ère·s

Au-delà des batailles menées par le syndicat et ses élu·e·s durant ce mandat, nous avons décidé de réaliser un guide à destination des étudiant·e·s étranger·ère·s, de manière à recenser toutes les démarches nécessaires pour vivre et étudier en France, que ce soit lié aux démarches administratives, à l'insertion professionnelle, aux aides sociales et plus généralement à tout ce qui peut être

nécessaire de connaître, afin d'informer et de faire respecter les droits des étudiant·e·s étranger·ère·s. Nous avons réalisé ce guide avec l'association DARADJA, une association d'intérêt général ayant pour vocation de faciliter l'inclusion sociale et professionnelle des étudiant·e·s étranger·ère·s et le Syndicat des Avocats de France (SAF).

¹<https://unef.fr/wp-content/uploads/2021/03/Guide-pour-reussir-ses-etudes-en-France.pdf>

L'enseignement supérieur français connaît une période inédite, jamais il n'y a eu autant d'attaques et de dégradations de son système en si peu de temps. Entre dérégulations du paysage universitaire faisant émerger des mastodontes dérogeant au Code de l'éducation, casse du cadrage national des diplômes et réformes successives, la situation est de pire en pire. L'UNEF s'est employé à combattre tout cela.

Faire face à la dérégulation du paysage universitaire

La « rentabilité universitaire », portée de manière plus ou moins marquée par les différents gouvernements, tend à faire un maximum d'économies budgétaires. Cela passe évidemment par des réformes structurelles dont les fusions en sont le symbole et qui sont loin de bénéficier aux étudiant·e·s. En effet, les élu·e·s se sont battu·e·s constamment contre cette **pratique purement gestionnaire, cherchant à réduire les financements alloués aux universités et les perspectives pédagogiques offertes aux étudiant·e·s, créant par la même occasion un déficit démocratique fort.** En effet, elles sont régulièrement l'occasion, pour les président·e·s d'université, de réduire le nombre d'élue·s étudiant·e·s dans les instances, ce qui a pour effet d'affaiblir la représentativité étudiante à l'échelle locale et nationale. Les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » se sont donc opposé·e·s régulièrement aux

fusions présentées en CNESER.

L'ordonnance de 2018 a permis l'adoption de **statuts expérimentaux**, dérogeant au Code de l'éducation et à tout cadrage national digne de ce nom. Les fusions sont de plus en plus l'occasion pour les universités d'exiger un tel statut entraînant la disparition progressive de la démocratie étudiante. **Nous nous sommes opposés à tou·te·s les établissements expérimentaux sur les campus et au sein du CNESER, mais aussi aux dérives des universités, qui sans changer de statut, souhaite déroger aux cadrages nationaux.** C'est le cas de l'université de Nice dont les frais d'inscription en master atteignent parfois près de 5000 euros. Le rejet de l'accréditation de cette université par l'intégralité du CNESER démontre que ces dérégulations sont imposées à la communauté universitaire et non pas acceptées.

Un réseau d'élue·s mobilisé·e·s pour notre droit à la réussite

Après avoir limité l'accès à l'enseignement supérieur, le gouvernement a fait le choix de remettre en cause notre droit à la réussite, en réformant l'arrêté qui cadrait les droits des étudiant·e·s en licence. Il a ainsi supprimé en 2018 toute obligation de tenir des rattrapages (remplacé par du contrôle continu, deux notes étant considérées comme suffisante), la compensation des matières, et l'obligation de 1500h de formation en présentiel en licence. Durant les deux dernières années,

nous avons bataillé, université par université, pour maintenir ces droits nous appuyant sur notre présence en conseil et des mobilisations locales. Cela a été d'autant plus important que certaines universités ont profité de la crise du covid pour faire passer des modifications pérennes des modalités de contrôle de connaissance. Ainsi les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » sont resté·e·s d'autant plus vigilant·e·s dans cette crise afin de préserver nos droits.

Réforme du DUT : nouvelle remise en cause des cadrages nationaux de nos diplômes

Par ailleurs, la réforme du DUT (diplôme Universitaire Technique) en BUT (Bachelor Universitaire Technique) entérine une perte du caractère égalitaire de ce cursus, puisque celle-ci ne prévoit pas des programmes communs au sein de ces différentes formations. Ainsi, cela marque une rupture en fonction des territoires et des établissements, lourde de conséquences pour les étudiant·e·s. Outre l'aspect pédagogique, cela se matérialise

par une inégalité dans la reconnaissance des diplômes dans le monde du travail. D'autre part, c'est également une inégalité de financement en fonction des formations et des établissements, ce qui va mettre à mal la qualité des enseignements. L'UNEF s'est opposé·e à de nombreuses reprises à cette réforme et exige une égalité sans détour pour les étudiant·e·s empruntant ce cursus.



Un projet de loi dénoncé quasiment par l'ensemble de la communauté universitaire

Alors que depuis des années, la recherche publique souffre d'un sous-financement chronique, la loi de programmation de la recherche devait répondre à ce besoin de financement. L'UNEF s'est toujours positionnée comme étant favorable à une loi de programmation de la recherche ambitieuse. Pourtant, tant pour son contenu que sur la façon dont se sont déroulés les débats avec le ministère, la LPR proposé par le gouvernement ne répond pas à l'objectif affiché de financer la recherche sur 10 ans. Nous avons en réalité une loi qui renforce la mise en concurrence des établissements et des chercheur·se·s pour obtenir des financements en grande partie par appel à projets et qui est loin de répondre au manque chronique de budget. En effet, la loi porte l'objectif de financer la recherche à hauteur de 3% de PIB, cet objectif ne sera pas rempli avec les projections actuelles.

A l'insuffisance budgétaire et la mise en concurrence par appel à projets, le gouvernement y ajoute la précarisation des

jeunes docteur·e·s avec des contrats en CDD pouvant aller jusqu'à 6 ans sans titularisation obligatoire derrière.

Les doctorant·e·s s'en trouvent précarisé·e·s, notamment les doctorant·e·s étranger·ère·s qui voient la création d'une convention de séjour qui ne couvre pas toute la durée de la thèse. A cela, s'ajoute la volonté du gouvernement de ne pas financer l'ensemble des doctorats, notamment en Sciences Humaines et Sociales. Cela se matérialise par la création d'un doctorat de droit privé, dont les contours restent encore indéfinis et qui risquent de poser de nombreuses difficultés concernant l'encadrement des doctorant·e·s en entreprise d'une part, et de permettre de détourner les doctorant·e·s de leurs travaux de thèses pour un sixième du temps de travail annuel d'autre part. Il a fallu se battre contre ce projet de loi fourre-tout qui comportait une grande part de dispositions qui ne sont pas liées à la recherche ou aux doctorant·e·s.

Une bataille institutionnelle contre la LPR

L'UNEF a mené la bataille institutionnelle contre la LPR tout au long du processus d'élaboration de la loi. Les discussions au CNESER concernant la LPR ont duré 21h en continu grâce à l'acharnement des élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » qui ont poussé les débats sur tous les points du projet de loi. L'UNEF a, à elle seule, déposé plus de la moitié des amendements qui ont été discutés lors de ce CNESER. Notre objectif était clair : empêcher le ministère d'enchaîner les votes sans discussions de fond et ainsi les pousser à débattre de chaque mesure de la loi en devenir, et tenter d'obtenir une rediscussions

de ce projet dont le contenu exact n'a été connu que 10 jours à peine avant le vote du CNESER.

Malgré les efforts de nos élu·e·s, la ministre a imposé la poursuite du CNESER sans report. Cette action de l'UNEF a permis de mettre une fois de plus en avant le passage en force du ministère qui a refusé d'accorder des conditions de travail et de débat sain. Cette séance a montré une ministre si désespérée de faire passer sa réforme qu'elle ne se souciait plus du départ progressif en cours de séance de la majorité des élu·e·s.

Suite à cela, la bataille parlementaire a eu lieu. Peu d'évolutions positives en sont ressorties in fine. Toutefois, le combat porté par l'UNEF contre la création d'un délit de trouble à la tranquillité et au bon fonctionnement des établissements a permis sa suppression. Ce

délit permettrait de réprimer les mobilisations étudiantes par une amende de 45.000€ et 3 ans de prison. L'UNEF a alors interpellé les parlementaires et la ministre de l'Enseignement Supérieur via une lettre ouverte pour faire supprimer ce délit notamment.

Des mobilisations dans la rue pour se faire entendre

En plus de la bataille institutionnelle, l'UNEF s'est également mobilisée dans la rue pour se faire entendre en co-organisant les manifestations et rassemblements, en menant un travail unitaire. Ce travail unitaire s'est fait au travers d'intersyndicales et de la participation de Facs et labos en Lutte. L'arrivée du premier confinement et la situation sanitaire ont fortement impacté les possibilités d'organiser des manifestations et rassemblements qui ont quand même été poursuivis jusqu'à l'adoption de la loi.

Malgré l'adoption de la loi, la bataille se poursuit pour empêcher la mise en place des contrats précaires et assurer aux doctorant·te·s de

pouvoir faire leur doctorat jusqu'au bout et d'avoir un financement. La crise sanitaire a remis en question un grand nombre de doctorats et il est encore nécessaire de se battre pour obtenir une prolongation de tous les contrats doctoraux.

Nous avons obtenu que les contrats doctoraux soit prolongés avec la crise, mais malgré les promesses du gouvernement, tous les contrats en fin de thèses n'ont pas été prolongés et les premières et deuxièmes années de doctorat ne sont pas concerné·e·s, alors qu'il·elle·s ont aussi accumulé beaucoup de retard à cause des confinements et autres mesures sanitaires.



L'inaction du gouvernement malgré les nombreuses interpellations de l'UNEF

Au cours de ces deux dernières années, l'UNEF a interpellé le gouvernement à de très nombreuses reprises au sujet des discriminations et oppressions que vivent les étudiant·e·s au sein de leur établissement. Alors même que la situation s'est fortement dégradée dans la société et nos établissements, et ce, d'autant plus avec la crise sanitaire, nous ne pouvons que déplorer l'inaction d'un gouvernement qui s'affiche pourtant comme progressiste à ce propos. Pourtant, le fait de vivre des discriminations impacte directement nos études et constitue un frein à la réussite : il est donc du devoir du ministère de l'enseignement supérieur et des ministères de tutelle de prendre pleinement conscience de ces sujets et d'y répondre par l'action. **Lutter contre le sexisme, toutes les formes de racisme, les**

LGBTI+phobies et le validisme ne devraient pas être en option, mais une obligation des établissements.

C'est pour cela que l'UNEF a fait le choix d'alerter, une fois de plus sur les situations que vivent beaucoup d'étudiant·e·s au quotidien, auprès des établissements et le ministère. Nous avons donc rédigé un dossier qui fait l'état des lieux, des dispositifs de lutte contre les discriminations dans l'enseignement supérieur, qui existent dans chaque université. Le constat est sans appel : les énormes carences et manquements en ce domaine sont flagrants. Les établissements ont de nombreuses évolutions à impulser en leur sein pour permettre véritablement de protéger les victimes de discriminations, mais aussi afin de prévenir et de sensibiliser à ce propos.

Les batailles de l'UNEF qui se matérialisent concrètement sur nos campus

Sur les campus, l'UNEF s'est battue **pour la reconnaissance du prénom d'usage** à la suite d'une longue bataille idéologique sur le sujet. **Grâce à cela à La Réunion, à l'Université d'Aix-Marseille ou encore à l'Université de Lille, cela est maintenant possible.** Cependant il n'existe aucune obligation légale ou réglementaire des établissements à appliquer cette mesure. Rendre obligatoire la reconnaissance en place du prénom d'usage sur demande simple d'un·e étudiant·e doit pouvoir se faire via une réforme législative, ce que le ministère refuse pour l'instant.

Après plus de quatre ans de bataille de l'UNEF

sur les campus et médiatiquement (via de multiples enquêtes) pour l'accès gratuit et en libre-service de protections périodiques, nous avons réussi à imposer cette mesure dans différents établissements. Cette année nous obtenons **une victoire encore plus importante : l'accès aux protections périodiques gratuites dans l'ensemble des établissements (via les SUMPPS et les CROUS) pour la rentrée prochaine.** Cependant, nous continuons de batailler pour s'assurer que cet accès se fasse dans l'ensemble des établissements et sites universitaires et que les protections distribuées soient bio et sans produits chimiques.

La réforme des commissions disciplinaires qui judiciarise les procédures disciplinaires

Dans le même temps, l'UNEF a dénoncé la réforme du CNESER disciplinaire, mise en place au nom de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR, qui en réalité, judiciarise la procédure étudiante obligeant l'ensemble des étudiant·e·s souhaitant faire appel, à saisir le Tribunal Administratif. Cela rend tout appel bien plus difficile. La lutte contre les violences ne doit

pas être un prétexte au détricotage des droits des étudiant·e·s **Par ailleurs, en ne réformant pas le rôle des commissions de disciplines, la place des victimes et les sanctions à prendre, le gouvernement n'a en aucun cas répondu au déficit de sanctions face aux violences sexistes et sexuelles dans l'ESR.**



9

UNE ORGANISATION ENGAGÉE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En quelques années, les questions de transition écologique se sont hissées en tête des préoccupations des jeunes. Alors que tou·te·s tendent à se mobiliser pour exiger des avancées en la matière, l'UNEF s'est investie pour la transition écologique à différents niveaux.

Un travail sans relâche dans les instances de nos élu·e·s

Premièrement, notre syndicat a effectué un travail acharné dans les instances. En effet, nous avons participé de février à juillet 2020 à des concertations pour l'inclusion de la transition écologique dans nos formations. Au cours des mois de travail, nous avons insisté sur la nécessité absolue de faire preuve d'ambition. Le rendu final, disponible publiquement, témoigne des débats constructifs qui l'ont précédé. En effet, les recommandations visent un objectif particulièrement fort, à savoir que 100% des étudiant·e·s sortant de l'enseignement supérieur en formation initiale, ait été formé·e·s aux enjeux, voies et moyens de la transition écologique.

Dans cette même dynamique, nous avons participé activement aux débats menés au sein du CESE. Ceux-ci ont abouti à un vote sur l'ajout de l'éducation au développement durable dans le Code de l'éducation. Un résultat positif, mais insuffisant dans ses objectifs. Nous y avons réaffirmé notre volonté de rendre l'enseignement des enjeux écologiques plus contraignant et pas seulement optionnel.

Ce travail au sein des instances au niveau national est complémentaire de l'action de nos élu·e·s dans les instances de nos établissements pour permettre des évolutions à toutes les échelles.

Des mobilisations pour interpeller les pouvoirs publics

Deuxièmement, notre syndicat s'est mobilisé sur le terrain pour interpeller les pouvoirs publics tout comme les étudiant·e·s. En effet, l'UNEF a pris part aux différentes manifestations en lien avec la transition écologique. Outre les grèves pour le climat auxquelles nous avons toujours participé (notamment en 2019), nous avons rejoint les organisateur·trice·s des marches « pour une vraie loi climat ».

Après l'immense déception du projet de loi « climat et résilience », il nous a paru indispensable de grossir les rangs citoyens d'étudiant·e·s.

En effet, le gouvernement ayant détricoté les propositions de la convention citoyenne pour le climat, la participation de notre syndicat aux manifestations s'est trouvée être une évidence : l'avenir de notre génération est en jeu et le gouvernement persiste à l'ignorer.

Aussi, à une échelle moins large, l'UNEF soutient les dynamiques unitaires ayant émergé. C'est le cas de projets tels que la COP2 Etudiante à laquelle différent·es militant·e·s ont participé en tant que référent·e·s.



Des élu·e·s combatif·ve·s pour défendre les droits des étudiant·e·s et la démocratisation de l'ESR en CNESER...

Alors que le gouvernement prend de plus en plus de mesures liberticides sur des sujets qui touchent l'ensemble de la société, l'enseignement supérieur est loin d'être épargné par les dérives autoritaires du gouvernement. Le CNESER, lui-même, a un fonctionnement de moins en moins démocratique, voir anti-démocratique. Les ordres du jour sont toujours extrêmement chargés et prévus pour limiter les débats, afin d'épuiser l'ordre du jour dans les temps. Le CNESER sur la LPR a duré de 9h30 jusqu'à 7h du matin le lendemain avec seulement les 2 pauses repas sur ordre de la ministre. La ministre ne daigne plus venir en CNESER, instance qu'elle préside, en dehors

de certaines rares occasions (3 fois depuis le début du mandat). L'UNEF, au côté d'autres syndicats professionnels, a dû demander le report de votes sur le budget 2021 des établissements d'enseignement supérieur, car elle n'était pas présente pour entendre les réalités. Aussi, les avis rendus par le CNESER ne sont que rarement suivis par le ministère. Nous avons plusieurs fois rappelé le manque de poids accordé aux étudiant·e·s avec 11 élu·e·s sur 80 votant·e·s au CNESER en plénière, et dénoncé la minimisation de la parole étudiante au quotidien, même lorsque les sujets traités sont graves et concernent nos conditions de vie et d'études.

Et au-delà ...

Face à ce gouvernement, les mobilisations restent fondamentales pour se faire entendre et construire un rapport de force, mais n'apportent pas suffisamment d'évolutions et à aucun moment le gouvernement n'a reculé, même sur des réformes qui ont précarisé les étudiant·e·s. Les mobilisations étudiantes même massives restent peu écoutées par les gouvernements, voire réprimées avec l'intervention des forces de l'ordre sur les campus, sur demande des chef·fe·s d'établissements. Le gouvernement a même tenté de réprimer pénalement toute forme de contestation sur les campus en voulant instaurer un délit de trouble à la tranquillité et au bon fonctionnement des établissements, via la Loi de Programmation de la Recherche

(LPR). L'UNEF avait alerté par une lettre ouverte les parlementaires qui ont finalement adopté la loi, sans que le gouvernement les autorise à supprimer ce délit via leur droit d'amendement. C'est finalement le Conseil constitutionnel qui a supprimé ce délit de la LPR.

Ces deux ans de mandats ont montré l'UNEF comme premier rempart des étudiant·e·s face aux réformes gouvernementales et à ses méthodes anti-démocratiques. Ce sont deux années de mandat où le ministère n'a eu de cesse de réprimer la parole des étudiant·e·s et à nous imposer un modèle d'enseignement supérieur que nous rejetons.

PAROLE AUX ÉLUE-E-S



Parole à Quentin Bourgeon Elu à l'Université d'Evry

Une fois sa licence en poche, beaucoup d'étudiant-e-s souhaitent poursuivre leurs études dans le Master de leur choix. Pourtant, le gouvernement ne fait que sélectionner et fermer les portes à ce diplôme sécurisant sur le marché du travail. En effet, un récent décret a été publié, remettant ainsi en cause ce droit fondamental pour les étudiant-e-s. Nous nous battons au quotidien en tant qu'élu-e, afin de permettre l'augmentation des capacités d'accueil et luttons contre cette nouvelle réforme du gouvernement. Tant au niveau local que national, il est inacceptable de sélectionner via les modalités d'examens des dossiers plus que discutables d'un part et de durcir le droit à la poursuite d'études d'autre part. C'est en cela que le rôle des élu-e-s est indispensable pour, au travers du travail en conseil, empêcher que les étudiant-e-s ne soient sacrifiés. En tant qu'élu CNESER, j'ai notamment eu l'occasion de porter la voix de l'UNEF via une motion qui a été adoptée à une très large majorité. Je continuerai ainsi ce travail à toutes les échelles dans les temps à venir.

Parole à Hania Hamidi Elue à l'Université de Lorraine

Alors que la crise sanitaire n'a fait que refléter et aggraver les inégalités entre les étudiant-e-s, l'UNEF Lorraine a obtenu en 2020 en faculté de droit de Nancy, la neutralité du second semestre. De plus avec la mise en place du 10 amélioré. Nous avons obtenu dans certaines composantes un délai suffisant de plusieurs jours pour composer lors des examens à distance sous forme de devoirs à faire. Ces aménagements sont des éléments essentiels pour permettre de ne pas devoir composer en seulement quelques heures. En effet, beaucoup d'étudiant-e-s étaient en situation de fracture numérique et c'est pour cela que les prêts de matériels informatiques étaient indispensables pour nous permettre de réussir. Pour nous, il y a une nécessité à se battre, composantes par composantes, pour nos modalités d'examen et nos droits, afin de limiter les inégalités entre les étudiant-e-s. En effet, lors de cette crise, aucun filet de sécurité n'a été mis en place contre l'échec de masse à l'université par le gouvernement. Ainsi, l'échec a progressé de 3% à l'université : aucun-e étudiant-e ne doit échouer faute d'un logement décent, par manque de moyens financiers ou encore, car il n'a pas les outils pour suivre ses cours dans les meilleures conditions.





Parole à Majdi Chaarana Elu à l'Université Lyon 2

Défendre le financement public dans nos établissements est fondamental si nous voulons améliorer nos conditions d'études, d'autant plus qu'il y a une augmentation du nombre de jeunes qui font des études dans l'enseignement supérieur. Les financements supplémentaires que le gouvernement a accordé aux universités ne concernent que la mise en place de leurs réformes, sans aucun moyen financier pour recruter des enseignant-e-s titulaires par ailleurs. En tant qu'élue UNEF, je me suis opposé à chaque budget de l'Université Lyon 2 à cause de cette insuffisance de financement de la part de l'Etat. Nous portons également au niveau national cette opposition, notamment via nos votes en CNESER, pour sortir du sous-financement de notre service public. En effet, ce manque criant de moyens se creuse un peu plus chaque année.



Parole à James Larrouy Elu à l'Université des Antilles

Les conditions d'études et de recherche des doctorant-e-s sont difficiles. Les contrats doctoraux sont encore très insuffisants et les conditions de recherche sont précaires, d'autant plus dans les DROM, où les doctorant-e-s sous contrat n'ont pas de sur-rémunération (contrairement aux fonctionnaires), pour faire face au coût de la vie élevé. La LPR était une occasion de sortir réellement les doctorant-e-s de la précarité. Le gouvernement en a décidé autrement et a défendu cette loi pour renforcer les inégalités, malgré notre opposition et la mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire qui était contre. Non seulement, cette loi n'améliore pas notre quotidien, mais elle précarise notre insertion professionnelle, nous laissant dans des situations instables et sans titularisation à la clé. Je poursuivrai la bataille à tous les niveaux face à la précarisation en marche des doctorant-e-s et jeunes docteur-e-s.



Parole à Sara Saadoun Elue à l'Université Paris 3

La lutte contre les discriminations à Paris 3, tout comme dans la société, est importante pour la section locale de l'UNEF : tant pour nos élu-e-s en départements, en UFR, en conseils centraux ou encore pour le vice-président étudiant, élu pour l'UNEF. Il est nécessaire que notre université agisse pour lutter contre l'ensemble des discriminations. Ainsi, nous menons de nombreuses actions de solidarité sur le campus de Censier et en particulier avec des distributions alimentaires, mais pas seulement. C'est pourquoi nous avons précédemment organisé des distributions de protections périodiques gratuitement. Pendant la crise sanitaire, nous avons également permis à de nombreux-ses étudiant-e-s de bénéficier, en plus de la nourriture et des produits d'hygiène, de protections périodiques gratuites. La précarité menstruelle continue et s'accroît en temps de crise, à cause de l'augmentation de la précarité. Enfin, il est important que lorsqu'il y a des étudiant-e-s qui vivent des discriminations, ils-elles puissent être écouté-e-s et accompagné-e-s. Ainsi, nous nous mobilisons pour de réels dispositifs à Sorbonne-Nouvelle. C'est en cela que, grâce à notre mobilisation sur le terrain et dans les instances, que prochainement sera mis en place des référent-e-s contre le harcèlement et les discriminations dans les trois UFR de notre université. Cette avancée n'est qu'un premier pas pour lutter concrètement contre les discriminations dans notre université.





Parole à Salomé Hocquars

Elue à l'Université Paris 1

Suite à l'arrivée de la crise sanitaire, les conditions de vie et d'étude des étudiant-e-s se sont détériorées de façon dramatiques. Les confinements à répétition ont précarisé les étudiant-e-s davantage que les années précédentes. Ainsi, les élu.e.s UNEF à Paris I, nous avons donc pris la décision d'interpeller la présidence de l'université, mais également le ministère de l'ESR sur ce sujet. Ainsi, les nombreux questionnaires que nous avons obtenu, plus de 9 000 réponses de la part des étudiant-e-s, révèlent une réelle détresse financière et psychologique. Cela nous a permis d'obtenir des aides financières d'urgence dans notre université pour les étudiant-e-s, qui ont pu ainsi faire leurs courses et acheter un ordinateur pour suivre leurs cours ou composer lors des examens. C'est un travail quotidien que nous avons mené pour améliorer concrètement nos conditions d'études lors de cette crise sanitaire.



Parole à Marielle Brame

Elue à l'Université d'Orléans

Depuis de nombreuses années, l'université est dans une situation critique et en plein craquage sous le poids de l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s d'une part, et d'un manque de financement dans l'enseignement supérieur d'autre part. C'est ainsi que 90 000 jeunes se sont retrouvé-e-s sans propositions d'inscription à l'issue de la première phase de Parcoursup. Face à cela, je me suis battue, aux côtés de l'ensemble des élu.e-s de l'UNEF, pour réclamer l'augmentation du nombre de places à l'université. La fin du tirage au sort, qui n'était pas une solution, a laissé la place à la sélection qui ferme les portes de l'université. On voit concrètement les conséquences de la loi ORE dans les formations à Orléans : peu de places, toujours plus de sélection. Nous nous sommes opposé-e-s à ces attendus locaux en conseils et continuons de nous mobiliser pour réclamer plus de moyens, afin de créer des places et ainsi accueillir davantage d'étudiant-e-s et défendre, à notre échelle, la démocratisation de l'enseignement supérieur.



Parole à Lukas Gossot

Elu à l'Université de Clermont

Chaque année, des milliers d'étudiant-e-s étranger-ère-s rencontrent des difficultés pour obtenir un titre de séjour ou pour le renouveler. Sans ce document, ils et elles sont contraint-e-s de demeurer dans une situation d'irrégularité, sans pouvoir obtenir un emploi, ni faire des études et vivre dignement. En effet, cette situation était déjà présente auparavant : la triple précarité que vivent les étudiant-e étranger-ère-s n'est pas nouvelle, mais s'est amplifiée lors de cette crise et les amène dans des situations de précarité extrême, alors même qu'ils et elles n'ont pas accès aux bourses sur critères sociaux. Cette situation ne fait qu'empirer, et complique d'autant plus les demandes de logement par exemple, ou de recherche d'emploi par la suite. La hausse des frais d'inscription n'arrange rien et empêche un grand nombre d'entre eux-elles d'accéder aux études qu'ils-elles souhaitent. C'est en cela que nous nous sommes opposé-e-s à cette hausse des frais d'inscriptions notamment à Clermont-Ferrand, qui est devenu un établissement expérimental. Ainsi, nous avons été une des premières universités à ne pas appliquer cette hausse grâce à notre travail. Pourtant, suite à la création d'un établissement expérimental à Clermont, cela a été remis en question en appliquant une hausse partielle depuis l'année 2020-2021. Ainsi, nous continuerons à mener cette bataille !





LE PROJET

2021-2023

AXE 1

**DÉMOCRATISER
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
EN PERMETTANT À CHACUN·E
D'Y ACCÉDER ET D'Y RÉUSSIR**

1

OUVRIRE LES PORTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE À L'ENSEMBLE DES JEUNES ET PERMETTRE L'ACCÈS À LA FORMATION DE SON CHOIX

La période des études est importante, car elle détermine souvent le métier que nous exercerons plus tard, mais aussi car elles sont le moment de l'émancipation, de la découverte et de la construction de notre avenir. Au moment où notre personnalité se construit, notre parcours scolaire et universitaire a un impact sur le·a citoyen·ne que nous serons demain. En ce sens, il est nécessaire que chaque jeune soit à égalité dans l'enseignement supérieur et puisse être maître·sse de son avenir en choisissant la filière dans laquelle il·elle souhaite s'inscrire.

De plus, face aux mutations de la société, augmenter le nombre de jeunes diplômé·e·s est une urgence. C'est d'autant plus vrai que la crise sanitaire, et la crise économique qui en découle, appellent à de nouvelles transformations. Nous sommes en-dessous des objectifs fixés par l'UE sur le sujet et il se trouve que le nombre de jeunes voulant faire des études supérieures ne cesse d'augmenter. Pourtant le gouvernement a choisi d'aller dans le sens inverse il y a 3 ans et de fermer les portes de nos universités en instaurant une sélection à l'entrée de l'université, seul pan de notre enseignement supérieur où celle-ci n'existait pas. Une sélection injuste, obscure et loin des enjeux de la période, dont les premières victimes sont les jeunes d'origine sociale les moins favorisées. **Dans ce contexte, le rôle des élu·e·s UNEF et associations étudiantes sera de batailler pour ouvrir l'Enseignement Supérieur et la Recherche en lançant une nouvelle vague de démocratisation dans nos établissements.**

AXE 1 : DÉFENDRE UN ACCÈS LIBRE ET GRATUIT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Afin de permettre à chaque jeune de pouvoir étudier dans la filière de son choix, la première condition est de permettre l'accès libre et gratuit à l'enseignement supérieur. Le gouvernement a fait le choix d'aller dans le sens inverse en instaurant, sur le long terme, une sélection à l'entrée de l'université et de multiplier par 16 les frais d'inscription des étudiant·e·s étranger·ère·s. Dans le même temps, une bataille idéologique est en cours : de multiples rapports ont préconisé ces dernières années l'augmentation généralisée des frais d'inscription et/ou la mise en place de prêts étudiants. Le libre accès est ainsi largement attaqué, or si notre enseignement supérieur connaît bel et bien une crise, les solutions pour en sortir sont tout autres.

Un accès libre à l'université, clef de voûte de la démocratisation de l'enseignement supérieur

La loi « Orientation et Réussite des Étudiants » et sa plateforme Parcoursup ont déjà des conséquences désastreuses sur notre enseignement supérieur : des milliers de jeunes se sont retrouvé·e·s sans solution d'inscription et contrairement aux années précédentes, ces situations ont été justifiées par un refus d'inscription de la part des établissements. Ainsi, inscrire les étudiant·e·s concerné·e·s dans des filières qui les intéressaient est devenu de plus en plus compliqué. Dans le même temps,

les établissements privés ont fait le choix de profiter de cette opportunité pour expliquer que, face aux lacunes du service public et l'opacité de la procédure d'affectation, l'argent était la seule garantie d'accès dans la filière de son choix. En effet, les critères de sélection n'étant pas réellement connus (les algorithmes locaux de traitement des candidatures n'ont jamais été publiés), certaines universités ont utilisé des critères discriminatoires comme le lycée d'origine pour trier les étudiant·e·s.

Dans ce contexte, la première étape pour démocratiser l'enseignement supérieur doit être de permettre à chacun·e de s'inscrire dans la filière de son choix. Durant les deux prochaines années, les élu·e·s "UNEF &

associations étudiantes" continueront de s'opposer à la sélection mais porteront surtout un projet alternatif pour l'inscription dans le supérieur.

Nos revendications

- **L'abandon du processus de sélection dans l'enseignement supérieur**
- **La mise en place d'une procédure dématérialisée d'inscription dans le supérieur** permettant l'information des jeunes et où **le seul critère est d'être titulaire du baccalauréat**. Cette procédure, doit permettre aux candidat·e·s de faire **plusieurs vœux d'orientation et de les hiérarchiser par ordre de préférence**.
- **Un plan d'investissement permettant la création de 130 000 places** accompagnées des

moyens nécessaires. En effet, l'augmentation du nombre d'étudiant·e·s n'a que très peu été compensée par les derniers gouvernements, alors que le nombre de jeunes voulant s'inscrire à l'université continue d'augmenter. Il devient urgent de prendre des mesures fortes en faveur de l'accueil du plus grand nombre à l'université.

- En cas de déficit de places à la fin de la procédure d'inscription, l'ajustement du nombre de places aux demandes d'inscription des étudiant·e·s

Un accès gratuit à l'enseignement supérieur

De plus en plus d'acteurs politiques et d'institutions remettent en cause dans le débat public la quasi-gratuité de l'enseignement supérieur en préconisant, notamment, des prêts étudiants pour payer des frais d'inscription augmentés de plusieurs centaines voire milliers d'euros. Après la multiplication par 16 en 2019 des frais d'inscription des étudiant·e·s étranger·ère·s, la gratuité de l'enseignement supérieur a été largement entachée et le risque de l'extension d'une telle mesure à l'ensemble des étudiant·e·s est de plus en plus grand. Par la même occasion, en 2019, le gouvernement a déjà inscrit dans la loi, l'augmentation systématique des frais d'inscription en les indexant sur l'inflation. Il est

essentiel que les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » défendent le principe de gratuité de l'enseignement supérieur. La quasi-gratuité de nos formations a été un élément clef pour permettre l'accès à l'enseignement supérieur à l'ensemble des jeunes quels que soit leur origine sociale, leur situation familiale etc...d'avoir accès à l'enseignement supérieur. Nos élu·e·s se mobiliseront donc :

- **Pour des frais d'inscription qui tendent vers la gratuité : le gel puis la baisse des frais d'inscription actuels**
- **Pour l'abandon des frais d'inscription différenciés et la désindexation des frais d'inscription sur l'inflation**
- **Pour la suppression de la CVEC.**



AXE 2 : FAIRE RECULER LES INÉGALITÉS SOCIALES ET AGIR POUR L'ACCÈS DE CHACUN·E À LA FILIÈRE DE SON CHOIX DÈS MAINTENANT

Démocratiser l'enseignement supérieur ne peut se faire qu'en garantissant un accès libre et gratuit à l'enseignement supérieur. Face à un gouvernement qui va à rebours de cet objectif, méprise les jeunes et fait fi de l'avis de la communauté universitaire, les élu·e·s « UNEF & Associations Étudiantes » devront lutter à la fois pour démocratiser nos universités et contre les restrictions d'accès qui sont mises en place.

Lutter contre la sélection opaque et génératrice d'inégalités de Parcoursup

La sélection mise en œuvre sur la plateforme Parcoursup, ne se contente pas de laisser sur le carreau de nombreux·ses jeunes ne pouvant accéder à la filière de leur choix. Elle, renforce la reproduction sociale en excluant majoritairement les jeunes issus des classes populaires par plusieurs aspects de son fonctionnement. **Ainsi, les « élu·e·s UNEF & Associations Étudiantes » défendront, en plus de l'abandon de la sélection, une refonte de la plateforme.**

Nous réclamons tout d'abord **la gratuité de l'ensemble des vœux sur Parcoursup et la gratuité des concours d'accès aux établissements du supérieur.** Conditionner l'accès à l'enseignement supérieur à des questions financières est en opposition totale avec l'idée d'ascenseur social. Si même candidater à une formation est soumis à des frais, les plus précaires ont encore moins de chance d'accéder aux études supérieures. C'est en effet actuellement le cas avec des frais de dossier pour postuler dans certains masters comme à Assas.

Le deuxième enjeu est d'**imposer une réelle transparence de cette procédure.** A cette fin, l'UNEF a obtenu du Conseil constitutionnel l'accès aux algorithmes locaux utilisés par les établissements d'enseignement supérieur pour classer les candidat·e·s, le cas échéant, sous forme d'un rapport. En effet, contrairement aux idées reçues, les dossiers ne sont pas triés par des individu·e·s, mais par des algorithmes. Alors

que les établissements entretiennent toujours le flou sur les paramétrages de leurs algorithmes et l'importance réelle que prennent l'ensemble des critères utilisés, nous continuerons d'utiliser tous les outils pour obtenir l'intégralité des algorithmes.

Cette transparence doit s'accompagner d'un **anonymat total des candidatures sur la plateforme Parcoursup.** Aujourd'hui, le lycée d'origine est toujours indiqué, permettant aux universités de trier les étudiant·e·s aussi en fonction de cela. Le précédent défenseur des droits avait d'ailleurs démontré qu'au moins une université avait bien utilisé ce critère.

Enfin, les élu·e·s « UNEF et Associations Étudiantes » revendiqueront **la hiérarchisation systématique des vœux sur Parcoursup,** afin de permettre à chaque jeune d'indiquer les filières dans lesquelles il·elle·s souhaitent s'inscrire prioritairement. Grâce à nos élu·e·s, la hiérarchisation est possible en partie, mais sur demande, en fin de procédure pour accélérer le processus automatiquement. Sans hiérarchisation des vœux, les seul·e·s pouvant réellement choisir leurs filières sont les étudiant·e·s ayant les meilleurs dossiers qui sont souvent des jeunes issu·e·s de milieu sociaux favorisés. Les autres sont soumis à une longue attente et un stress important avant d'avoir ne serait-ce qu'une seule proposition d'inscription, souvent pas dans la filière de leur choix.

Des élu·e·s qui agissent pour l'accès de chacun·e à la filière de son choix

Refuser la politique de restriction d'accès à l'enseignement supérieur du gouvernement, c'est aussi accompagner et aider l'ensemble des jeunes dans l'accès à l'enseignement supérieur dans la filière qui correspond à leur choix d'orientation. A cette fin, les élu·e·s « UNEF & Associations Etudiantes » s'associe avec l'Union Nationale des Lycéens (UNL), la Fédération des Parents d'élèves (FCPE), la Passerelle Lycée Université Solidarité (PLUS), le Syndicat des Avocats de France (SAF), afin d'accompagner

tant individuellement que collectivement l'ensemble des jeunes qui rencontrent des difficultés d'inscription dans l'enseignement supérieur. Que ce soit en portant leurs dossiers auprès des différents établissements du supérieur ou par le biais juridique. SOS Inscription permet de dénoncer Parcoursup et d'aider l'ensemble des jeunes. Durant les deux prochaines années, nous continuerons à faire vivre ce dispositif.

FOCUS : RÉFORME DES ÉTUDES DE SANTÉ

Alors même que la crise sanitaire a montré qu'il y a une urgence à avoir un renforcement des personnel·le·s hospitaliers, c'est la mise en place d'une nouvelle réforme qui est choisie par le gouvernement, plutôt que d'ouvrir plus de place dans ces filières. Cette réforme a renforcé la sélection sociale à partir de la première année d'études de santé. Les études étaient déjà lourdes et la pression forte en PACES, laissant peu de place à des activités extérieures à ses études, pourtant le gouvernement a renforcé le caractère concurrentiel entre étudiant·e·s en limitant toujours autant le nombre de places en deuxième année dans les filières de santé. Il va même plus loin en interdisant le redoublement dans la nouvelle forme de la PACES : le PASS (Parcours Accès Santé Spécifique) d'une part.

D'autre part, cette réforme pousse les étudiant·e·s qui ne passeraient pas le numerus apertus en PASS ou n'accèderaient pas au PASS via Parcoursup vers des licences générales avec une mineure santé.

En effet, les Licences Accès Santé (L.AS) sont des licences générales avec une mineure santé qui permettent de préparer au concours, des études de santé au même titre que le PASS. Pourtant l'allongement imposé de la durée des études, ainsi que l'orientation forcée dans les L.AS, qui n'offrent que peu de

places via le numerus apertus en deuxième année d'une formation de santé, éloignent la aussi les jeunes issu·e·s des milieux défavorisés. Enfin, la situation est d'autant plus dense que la mise en place de la nouvelle réforme, ajoutée au fonctionnement précédent, crée d'autant plus de difficultés avec un nombre de places insuffisants pour accueillir les anciens PACES qui passeront à l'année suivante et les PASS et les LAS de cette année. Une cacophonie qui ne fait que mettre en lumière la déconnexion totale du gouvernement face aux problématiques que nous rencontrons.

Ainsi, les élu·e·s « UNEF et Associations Etudiantes » se battent pour la suppression du numerus apertus et la fin de cette sélection arbitraire, purement administrative, dans les formations de santé. En ce sens, nous bataillons localement et nationalement pour la création de places. Enfin, le retour du droit au redoublement en PASS est une nécessité, afin que chacun·e puisse accéder aux études dans les formations de santé.

AXE 3 : DÉVELOPPER UN RÉEL SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION

Le choix de son cursus universitaire est important puisqu'il détermine souvent notre avenir. Or, le manque de moyens accordé aux personnel-le-s d'orientation, le manque de liens entre les personnel-le-s d'orientation du secondaire et de nos établissements d'enseignement supérieur, et les parcours enfermant les jeunes dans une seule voie, contribuaient déjà à de nombreuses orientations par défaut et ainsi à un taux d'échec élevé. La sélection à l'entrée de l'université et la réforme du baccalauréat viennent renforcer ce phénomène. La régionalisation des services d'orientation et la disparition des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) au profit d'une information tournée sur une logique d'adéquation régionale en opposition totale avec toute logique d'émancipation intellectuelle et culturelle des jeunes, s'inscrit également dans ce sens. Ainsi, un organisme tel que l'ONISEP voit ses subventions diminuées au fur et à mesure, en vue d'un transfert progressif d'une partie de ses missions vers les régions. Si le passage entre le lycée et l'enseignement supérieur est un moment clef de notre parcours, il n'est pas facile d'être certain-e-s de ce que l'on souhaite faire, dès la sortie du lycée, ni même au lycée. Être bien informé-e sur ce qu'est l'université et avoir le droit de changer d'avis sont des éléments nécessaires pour garantir à chaque jeune le droit de décider de son avenir et ainsi permettre la réussite du plus grand nombre.

Dans ce sens, les élu-e-s « UNEF & Associations Étudiantes » défendent la mise en place d'un réel service public de l'orientation. Cela passe par les mesures suivantes :

- **Un investissement pour augmenter le nombre de personnel-le-s d'orientation et la formation en continue de ces personnel-le-s.** Le gouvernement a dit faire de l'orientation une priorité, mais cherche à substituer les professionnel-le-s de l'orientation par un accroissement des tâches affectées aux enseignant-e-s. Il-elle-s devraient enchaîner les tâches et accompagner individuellement l'ensemble de leurs élèves. L'orientation par les pairs et les enseignant-e-s est fondamentale, mais elle ne peut en aucun cas remplacer

la formation par des professionnel-le-s du sujet. L'orientation doit être réalisée par des spécialistes. L'accompagnement par les pairs à l'orientation doit se faire en complément de cette orientation. Les personnel-le-s salarié-e-s doivent pouvoir être formé-e-s tout au long de leurs parcours professionnels afin de suivre les évolutions des études supérieures.

- **La création d'un service public de l'orientation qui aille du Bac-3 au Bac+3 et qui se traduit par un accompagnement continue et individualisé.**

Le travail en commun entre les différent-e-s acteur-ric-e-s doit s'approfondir et permettre de la lisibilité pour les étudiant-e-s. La création de temps d'orientation dans l'enseignement supérieur est indispensable. Chaque année, les étudiant-e-s devraient pouvoir bénéficier d'un temps consacré à la question de l'orientation, afin que l'ensemble des étudiant-e-s soient au même niveau d'information sur les différentes possibilités de poursuite d'études.

- **Un droit à la réorientation** Ce droit doit permettre aux étudiant-e- de changer et de faire évoluer son cursus au cours de son parcours de formation. Ce droit doit s'accompagner de la mise en place de passerelles entre les formations. Les passerelles permettent aux étudiant-e-s en cours de cursus de changer de filière pour faire évoluer leur projet d'études sans devoir repartir de zéro. Le renforcement de ces passerelles passera par la mise en place d'un cadrage national en vue de lutter contre les inégalités territoriales d'accès à ces passerelles.

- **La mise en place de la pluridisciplinarité et d'une spécialisation progressive de nos formations.** L'évolution de nos projets d'études ne s'arrêtent pas au moment de notre inscription dans l'enseignement supérieur : bien au contraire. Les formations doivent, à ce titre, nous permettre dans un premier temps d'avoir une vision transversale en vue de nous permettre d'adapter nos projets d'études avant de se spécialiser au fil des années. Cela signifie réorganiser nos cursus pour permettre une spécialisation progressive tout au long de la licence. Ce processus permet une meilleure orientation et favorise ainsi la réussite.

AXE 4 : GARANTIR L'ACCÈS ET LA RÉUSSITE DES BACHELIER·ÈRE·S PROFESSIONNEL·LE·S ET TECHNOLOGIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les bachelier·ère·s professionnel·le·s et technologiques sont les premières victimes de Parcoursup. La preuve : il·elle·s ont reçu moins de propositions d'admission que les bachelier·ère·s généraux·ales en phase principale. Cette situation est d'autant plus problématique que l'accès dans les filières qu'il·elle·s plébiscitent souvent (DUT et BTS) n'ont pas les moyens de les accueillir, faute de places et de budget suffisant. Si certain·e·s s'inscrivent à l'université par défaut, d'autres le font par choix, et de nombreux dispositifs sont à mettre en place pour permettre leur réussite.

Ainsi, les élu·e·s « UNEF & associations étudiantes » revendiquent :

- **Un droit d'accès dans les BTS et les BUT (anciennement DUT).** Le droit d'accès des bachelier·ère·s professionnel·le·s dans les BTS n'est pour l'instant pas pérennisé et reste une expérimentation par exemple. Ainsi, il est important de pouvoir garantir le droit d'accès aux filières dans lesquelles il·elle·s souhaitent le plus souvent s'inscrire (STS et

IUT). Par ailleurs, avec la nouvelle réforme du BUT que le gouvernement fait passer en force pendant cette crise sanitaire, les difficultés vont s'accumuler pour ces étudiant·e·s, il est urgent de pouvoir permettre une égalité entre les étudiant·e·s qui intègrent ce cursus. Par ailleurs, l'augmentation des capacités d'accueil est un passage incontournable pour leur permettre de suivre ces études et favoriser leur insertion professionnelle.

- **La fin des pratiques de découragement des établissements d'enseignement supérieur, visant à écarter ou stigmatiser les bachelier·ère·s professionnel·le·s et technologiques.** De fait, la stigmatisation n'aide en aucun cas à la réussite.

- **La généralisation de dispositifs d'accompagnement spécialisés non stigmatisant et au choix de l'étudiant·e dans les universités.**

Ces dispositifs doivent passer par de la remise à niveau si nécessaire et un suivi plus individualisé.

L'enseignement supérieur en France, en particulier à l'université, connaît une augmentation importante du nombre d'étudiant·e·s. Cette massification, si elle a permis l'arrivée de nouveaux publics étudiants issus de milieux sociaux qui en étaient jusqu'alors exclus, n'a pas été accompagnée d'une transformation de l'université permettant de faire réussir le plus grand nombre d'étudiant·e·s. L'université demeure un lieu de reproduction sociale, c'est tout le modèle éducatif qu'il faut revoir : 60% des étudiant·e·s de première année de Licence ne passe pas en deuxième année et les enfants d'ouvrier·ère·s représentent 12,7% des étudiant·e·s en Licence, 8,8% en Master et 6,2% en Doctorat, contre respectivement 29,5%, 40 % et 40,9% des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures.

Ce que l'UNEF défend, c'est la possibilité à toute une génération d'accéder à l'enseignement supérieur, dans la filière de son choix, mais aussi de pouvoir y réussir, s'émanciper et construire l'avenir.

AXE 1 : UNE RÉVOLUTION PÉDAGOGIQUE

Réussir dans l'enseignement supérieur est de plus en plus difficile dans un contexte où nos droits sont remis en question, où les modèles pédagogiques n'ont pas évolué depuis des années. Ainsi, ce sont nos conditions d'études qui se dégradent et ce, encore plus, dans une période marquée par une crise sanitaire qui interroge notre modèle d'enseignement et d'évaluation et qui aura un impact sur le long terme. **Face à cette situation, l'UNEF et ses élu·e·s proposent de s'attaquer à des chantiers autour des enseignements et défendent une véritable révolution pédagogique.**

Depuis un certain temps, le numérique s'impose comme une nouvelle pédagogie en soit, d'abord avec la remise en cause des 1500 heures de cours en présentiel obligatoire dans le nouvel arrêté licence, le développement des campus connectés qui permettent des cours uniquement à distances avec un accompagnement des coach, plutôt que des professeurs ; ou encore la période de fermeture des universités pendant la crise covid où l'on a été contraint de s'adapter à un enseignement à distance. Cependant, ce qui relève d'une situation exceptionnelle ne doit pas servir d'appui pour instaurer l'enseignement à distance sur le long terme pour des raisons budgétaires. La crise sanitaire a démontré

que l'enseignement à distance n'est pas une solution : pour réussir dans ces conditions, cela implique d'avoir accès à du matériel et à une connexion internet stable, d'avoir un environnement de travail convenable etc... et le manque d'accompagnement creuse les inégalités entre les étudiant·e·s. Toute cette situation favorise l'échec des étudiant·e·s les plus précaires et renforce la reproduction sociale.

Le numérique doit être pensé comme un outil pédagogique complémentaire à l'enseignement en présentiel, notamment pour permettre aux étudiant·e·s qui ont des régimes dérogatoires spécifiques de poursuivre leurs cours dans les meilleures conditions (étudiant·e·s salarié·e·s, parents, en situation de handicap etc...), mais il ne doit jamais remplacer un cours en présentiel.

Al'inverse, il y a urgence à imposer une révolution pédagogique passant par une pédagogie qui place l'étudiant·e au coeur de l'apprentissage, de placer l'étudiant·e dans une position active. En ce sens, les élu·e·s « UNEF & Assocaitons étudiantes » défendront la mise en place de **pédagogie inversée, d'exposés, de cours avec des échanges et non pas uniquement de la prise d'information passive.**

Le renouvellement des pédagogies passe aussi par la formation continue des enseignant·e·s. En effet, l'apprentissage des pédagogies innovantes ne doit pas simplement reposer sur la base de la bonne volonté de certain·e·s enseignant·e·s.

Permettre la réussite de tou·te·s nécessite également de renforcer l'accompagnement des étudiant·e·s, notamment **en diminuant l'enseignement en CM et en permettant d'avoir des plus petits groupes de TD**, ce qui nécessite une augmentation du nombre d'heures de cours en présentiel. Ainsi, nous demandons notamment 1800 heures minimum en licence et 1000 heures en master accompagnées de l'embauche d'enseignant·e·s supplémentaires pour pouvoir y parvenir.

Le renforcement de l'accompagnement doit également passer par la mise en place de **modules complémentaires, accessibles sur la base du volontariat, aux étudiant·e·s qui le souhaitent de manière à pouvoir renforcer les compétences acquises ou permettre une remise à niveau.**

Par ailleurs, certains établissements mettent en place du tutorat assuré par les étudiant·e·s pour accompagner d'autres étudiant·e·s qui en

auraient besoin. Si l'UNEF et ses élu·e·s défendent l'entraide par les pairs, qui permet une autre approche et peut permettre à l'étudiant·e de progresser, nous exigeons que les universités prennent en charge ce tutorat : les étudiant·e·s volontaires doivent être rémunéré·e·s pour leur charge de travail, sans être considéré·e·s comme une économie pour les universités. Le tutorat doit rester gratuit pour les étudiant·e·s qui en bénéficient et être accessible à tou·te·s. **Ainsi, nous défendons un cadrage national du tutorat et un financement fléché de celui-ci pour garantir un accompagnement de qualité et égalitaire sur tout le territoire.**

D'autre part, l'UNEF et ses élu·e·s défendent **l'égalité de l'accès à la formation sur l'ensemble du territoire** et exigent un cadrage national du contenu de formation. En effet, le contenu de nos enseignements varie d'un établissement à un autre et même parfois au sein d'un même établissement, en fonction de l'antenne dans laquelle nous étudions. L'accès à des options de spécialisation ou de découverte est profondément inégalitaire, et ne nous permet pas de nous projeter dans nos études dans les meilleures conditions possibles. Cette situation est d'autant plus problématique qu'elle participe à la mise en concurrence de nos établissements et de nos formations.



AXE 2 : UNE ÉVALUATION AU SERVICE DE LA RÉUSSITE

L'évaluation est un sujet central dans nos formations. Cela dit, l'évaluation est prise comme un élément qui sanctionne et acte un niveau de compétence, et non pas comme un outil de progression des étudiant·e·s. Les débats sur la mise en place des modalités de contrôle des compétences et des connaissances durant la crise sanitaire montrent que nous devons collectivement redéfinir les contours de l'évaluation, mais aussi protéger nos droits puisque le gouvernement les fragilise en supprimant notamment l'obligation de la compensation et des rattrapages.

Après l'atomisation des droits étudiants contenu dans l'arrêté licence, les élu·e·s « UNEF& Associations Etudiantes » défendent le retour d'un **cadre national des examens**. En ce sens :

- Les élu·e·s « UNEF& Associations Etudiantes » défendent le retour de la compensation obligatoire entre les matières, les UE et les semestres. Ne pas avoir la moyenne dans certaines matières ne doit pas empêcher des étudiant·e·s de continuer leurs parcours universitaires. La qualité de nos formations ne repose pas sur le fait que l'ensemble des matières soit parfaitement maîtrisé, mais sur un ensemble. De plus, la spécialisation au niveau master nous amène souvent à étudier des matières plus précises et parfois très différentes de celles que nous maîtrisons moins.
- Nous défendons évaluation au service de la progression, c'est-à-dire garantir le droit à l'erreur, à la seconde chance. Cela passe par, l'organisation obligatoire de rattrapages par les universités sans notes seuils pour y accéder, l'existence de sessions d'examen balai pour les étudiant·e·s empêché·e·s de s'y rendre sans pour autant aller directement au rattrapage; et

la généralisation de la règle du max (c'est-à-dire le fait de prendre en compte uniquement la meilleure note entre celle des partiels et celle des rattrapages); et le droit au redoublement sans restriction.

- **Le développement du contrôle continu sans suppression des rattrapages.** Celui-ci permet de faire réellement des examens comme un outils de progression, de permettre à chaque étudiant·e·s de comprendre ses lacunes. Les examens, eux, favorisent le bachotage qui ne garantit pas l'assimilation de compétences et de connaissances, et qui est source d'inégalités entre les étudiant·e·s.

- La mise en place de **régimes dérogatoires cadrés nationalement** pour les étudiant·e·s qui ne peuvent pas passer leurs examens en contrôle continu ou même assister à certains cours. C'est souvent le fait de situations particulières comme le cas notamment pour les étudiant·e·s parents, salarié·e·s, en situation de handicap, sportif·ve·s de haut niveau, étudiant·e·s engagé·e·s, statut d'artiste etc... Ces étudiant·e·s en contrôle terminal doivent avoir accès aux cours et supports pédagogiques systématiquement, à un emploi du temps aménagé, et la possibilité d'assister à des cours sans contrôle d'assiduité, à des examens en contrôle continu ou encore d'avoir accès à des modules d'accompagnement pédagogiques en complément.

- La pérennisation des sessions-balais mises en place suite au travail des élu·e·s UNEF pendant la crise sanitaire.

- L'harmonisation nationale des calendriers universitaires, garantissant une semaine blanche de révision avant la période d'examen et un temps de repos après les périodes d'examens.

Au-delà de ça, **la crise sanitaire a provoqué un grand nombre de débats et d'expérimentations dans les universités quant aux modalités de contrôle de compétences et de connaissances**, étant donné que le ministère n'a pas pu donner de consignes claires et suffisantes aux universités. Après les épreuves que nous avons passées, il est essentiel de garantir des examens en présentiel, afin de permettre l'égalité entre les étudiant·e·s et de bonnes conditions d'évaluation. Le recours à des examens par la voie numérique a creusé les inégalités entre les étudiant·e·s et a favorisé l'échec. Si l'UNEF a défendu le cadrage des partiels à distance avec des conditions à l'avantage des étudiant·e·s pour assurer l'égalité, ce n'est pas un fonctionnement qu'il faut pérenniser.

D'autre part, la situation sur les examens en situation sanitaire a été un vrai parcours du combattant pour les étudiant·e·s, car le gouvernement n'a pas pu prendre ses responsabilités et donner une procédure à suivre claire aux établissements de l'enseignement supérieur lors des 3 sessions d'examens et de rattrapages. Ce qui a causé une inégalité de traitement sur les territoires avec parfois des sessions d'examen organisés de manière chaotique, des établissements en difficulté et des étudiant·e·s laissé·e·s à l'abandon qui étaient en situation de décrochage. En cas de situation similaire, les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » défendront un cadrage national des modalités d'examen en présentiel ou à distance, concerté avec les élu·e·s étudiant·e·s.



Le diplôme de master est l'un des plus protecteurs sur le marché du travail. La crise économique qui découle de la crise sanitaire touche particulièrement les jeunes avec un taux de chômage qui a atteint les 19,5% pour les moins de 25 ans en mars 2021 d'après l'OCDE, avec une durée moyenne du chômage qui a aussi augmenté. Démocratiser et massifier l'accès au master est une nécessité en temps normal ; ça l'est plus encore avec la crise et le nouveau décret de mai 2021 qui remet en cause le droit à la poursuite d'études. La réforme des études de master a permis l'instauration d'un droit à la poursuite d'études qui, en principe, garantit l'accès au master pour tout·e titulaire d'une licence. Pourtant, ce droit n'est en réalité pas respecté depuis sa création en 2016. Alors que ce droit ne s'appliquera pas à une soixantaine de masters qui y dérogent encore transitoirement l'an prochain, plus de 11.000 jeunes n'ont pas eu de master en 2020-2021. Les établissements refusent l'inscription d'étudiant·e-s supplémentaires en master, faute de moyens suffisants d'une part. Mais également du fait de vouloir sélectionner les jeunes qui ont les diplômes requis pour aller en master.

Au-delà de ça, le gouvernement a réformé le droit à la poursuite d'études pour le rendre plus difficile d'accès. Les conditions pour en bénéficier sont plus difficilement remplies, de façon à écarter le plus de jeunes possible de l'accès au master. Pourtant, augmenter le niveau de qualification de notre génération est plus que nécessaire avec la crise sanitaire. Par ailleurs, le nombre de propositions faites par les services rectorats diminue et restent à trois propositions après une longue bataille de la part de l'UNEF à ce propos. En effet, le gouvernement voulait baisser le nombre de propositions du rectorat à 2 (avec une des propositions qui pouvait ne pas être un master, mais un Diplôme Universitaire, par exemple avec des frais d'inscription très élevés).

Les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » se battent pour garantir à tou·te·s le droit

de poursuivre en master. Pour cela, nous revendiquons :

- **La mise en place d'un plan d'augmentation des capacités d'accueil en master.** Chaque année, de plus en plus de jeunes s'inscrivent en licence et les capacités d'accueil en master évoluent trop peu. Les rares augmentations ne répondent pas à la demande. Nos élu·e·s porterons cette bataille au niveau national et local dans les instances.

- **La restauration et l'application pleine et entière du droit à la poursuite d'études. Le droit à la poursuite d'études doit être respecté partout. Pour cela, nous bataillerons sur 5 axes :**

- **Garantir réellement un droit à la poursuite d'études en master, accessible sans contrainte,** et qui ne propose que des masters, seuls diplômes d'Etat reconnus partout sur le marché du travail. **Et ainsi abandonner la réforme restreignant celui-ci.**

- **En finir avec les masters dérogeant au droit à la poursuite d'études.** Une soixantaine de master de droit doivent encore arrêter la sélection en master 2.

- **Garantir l'accès à un master dans son université d'origine.** L'accès à un master ne doit pas déboucher sur une mobilité forcée qui peut être un frein si l'étudiant·e n'en a pas les moyens.

- **Donner l'accès au droit à la poursuite d'études en master aux licences professionnelles et aux BUT (nouveau DUT en 3 ans).**

- **Rendre obligatoire pour les établissements, l'inscription en master d'un·e étudiant·e en situation de handicap qui fait usage de son droit à la poursuite d'études.** Actuellement, le rectorat peut resoumettre aux établissements le dossier de candidature d'un·e étudiant·e en situation de handicap, mais les établissements peuvent refuser l'inscription. Or, les handicaps peuvent avoir une incidence importante sur les résultats universitaires, ne permettant pas aux étudiant·e·s en situation de handicap de poursuivre leurs études.

4 | DÉFENDRE NOTRE DROIT À UNE INSERTION PROFESSIONNELLE DIGNE

L'insertion professionnelle des jeunes est de plus en plus compliquée et la crise sanitaire a montré aux jeunes diplômé·e·s les premières difficultés à accéder au marché de l'emploi. L'âge moyen du premier emploi stable (en CDI) n'a cessé d'augmenter et atteint, aujourd'hui, les 27 ans. La précarisation de l'emploi s'accroît avec le phénomène d'uberisation qui touche particulièrement les jeunes et les plus précaires. Si l'accès à un diplôme demeure la meilleure protection sur le marché du travail, il est de la responsabilité de nos établissements de nous préparer à notre insertion professionnelle et de nous accompagner dans celle-ci. Il est essentiel de valoriser les études dans le circuit de l'emploi, notamment par des rémunérations à hauteur des qualifications.

Les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » revendiquent :

- **La généralisation des UE d'insertion professionnelle** et des modules d'accompagnement à l'insertion professionnelle tout au long du cursus universitaire : savoir rédiger un CV, passer un entretien d'embauche ou encore écrire une lettre de motivation n'est pas inné.

- **Reconnaissance des qualifications dans les conventions collectives** : ces conventions définissent les statuts des travailleur·euse·s en France et les spécificités de chaque corps de métier. Y reconnaître les réelles qualifications permettrait une meilleure reconnaissance, rendrait plus simple le lien entre un diplôme et les professions possibles grâce à un diplôme.

- **La rémunération de tous les stages dès 4 semaines** (contre 2 mois actuellement) en fonction non plus de 15% du plafond horaire de

la sécurité sociale, mais en fonction du SMIC (50%).

- **Le RSA (revenu de solidarité active) accessible qu'à partir de 25 ans à l'heure actuelle**, est un frein à l'insertion de celles et ceux qui sont les oublié·e·s de ce dispositif d'accompagnement à l'insertion, à savoir les 18-25 ans. Ce revenu de subsistance que nous souhaitons étendre aux jeunes de moins de 25 ans. Par ailleurs, alors que le coût de la vie est plus élevé dans les DROM, il est illogique que le RSA soit moins élevé. Ainsi, l'UNEF demande une revalorisation à hauteur du coût de la vie courante.

- **Le rétablissement intégral de l'ARPE (Aide à la Recherche au Premier Emploi) devenue Aide à l'insertion professionnelle**. Cette aide est un prolongement des bourses durant la période de recherche du premier emploi (stable). Ce dispositif, supprimé dans un premier temps par le gouvernement, puis remis à en place à hauteur de 70%, doit être rétablie à 100% des bourses touchées durant le cursus universitaire. Cette aide doit aussi être accessible aux non boursier·ère·s, et versée automatiquement à chaque étudiant par le CROUS.

- **Enfin, l'anonymisation des CV doit être généralisée, afin de permettre de lutter contre les discriminations à l'embauche** en se basant uniquement sur le profil de l'individu·e et uniquement sur ses qualifications. La formation obligatoire des recruteur·rice·s pour lutter contre les discriminations est importante. Ces formations doivent permettre de faciliter l'insertion professionnelle des personnes discriminées et dont le profil est souvent mis de côté sans considérer ses qualifications et/ou ses diplômes.

Venir en France pour étudier et y rester le temps de ses études est un parcours constamment semé d'embûches pour les étudiant·e·s étranger·ère·s. Il·elle·s subissent une triple précarité : administrative du fait du nombre de démarches à faire et refaire, pédagogique du fait du faible encadrement, et financière due aux coûts très élevés qui leurs sont imposés et du manque d'aides financières qui leurs sont accordées. De plus, les politiques d'accueil des étudiant·e·s étranger·ère·s pour venir en France ont plusieurs fois été durcies en plus de 10 ans. La dernière en date étant la multiplication des frais d'inscription par 16 pour ceux·celles ne venant pas de l'Union Européenne. L'UNEF et ses élu·e·s se battent pour l'égalité des droits entre les étudiant·e·s étranger·ère·s et étudiant·e·s français·es.

Lever les barrières financières d'accès à l'enseignement supérieur

Nous refusons toute sélection par l'argent et voulons permettre à tou·te·s de pouvoir venir faire ses études en France. Aussi, nous portons dans les CROUS et au CNOUS une amélioration des conditions de vie des étudiant·e·s étranger·ère·s. Cependant, il est nécessaire de permettre l'accès aux études supérieures à tout·e·s. Aussi nous revendiquons :

- **L'abandon des frais différenciés.** Nous nous battons pour l'égalité de droits entre les étudiant·e·s étranger·ère·s et étudiant·e·s français·es. La mise en place du plan cyniquement nommé « Bienvenue en France » impose des frais d'inscription multipliés par 16 aux étudiant·e·s ne venant pas de l'Union Européenne. Nous demandons l'exonération

des étudiant·e·s concerné·e·s de cette différence de frais d'inscription dans nos établissements.

- **La gratuité de la procédure d'inscription en France.** Dépôt de dossier, timbre fiscal, test de français, ... : ces éléments doivent être gratuits pour que chacun·e puisse candidater dans un établissement d'enseignement supérieur français.

- **La suppression des plafonds de ressources et l'accès aux aides sociales annuelles du CROUS.** Actuellement, pour venir étudier en France, il faut justifier d'au moins 615 euros par mois.

Lutter contre la précarité pédagogique

Les difficultés des étudiant·e·s étranger·ère·s sont aussi pédagogiques à cause d'un très faible accompagnement, et de procédures qui demandent à la préfecture de juger de leur capacité à étudier en France. Aussi les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » revendiquent :

- **La fin de l'examen pédagogique par la préfecture et sa réalisation par les établissements universitaires.** D'autant plus avec la crise sanitaire, les étudiant·e·s étranger·ère·s ont eu plus de difficultés à réussir leurs études. L'appréciation par la préfecture du « caractère réel et sérieux » des études est totalement

arbitraire et entraîne de façon tout aussi arbitraire des non-renouvellements de titre de séjour.

- **Une réforme de Campus France afin d'en faire la plateforme unique d'inscription dans l'enseignement supérieur des étudiant·e·s étranger·ère·s** pour simplifier les démarches, afin de permettre l'orientation et l'information et non la sélection des étudiant·e·s qui candidatent

- **La mise en place de dispositifs d'accompagnement et de soutien.** Arriver dans un nouveau pays n'est pas facile.

La mise en place de dispositifs d'accompagnement dans la compréhension du français, en méthodologie, dans le

fonctionnement de nos institutions et de nos établissements permettrait de lutter contre l'échec et les difficultés rencontrées.

En finir avec la précarité administrative

La multiplication des démarches administratives pour entrer en France, mais aussi pour renouveler son titre de séjour est également un frein à l'accès aux études et à la réussite. Il est urgent de simplifier ces démarches. Nous revendiquons :

- **La mise en place systématique d'un guichet unique sur nos lieux d'études.** En l'absence d'un service public chargé de l'accueil des étudiant·e·s étranger·ère·s, c'est à nos établissements de permettre une centralisation des démarches administratives à un seul endroit pour mieux informer et accompagner les étudiant·e·s étranger·ère·s. Malgré la loi immigration en 2015 et le plan « Bienvenue en France » en 2018 dont l'un des objectifs était d'améliorer l'accueil des étudiant·e·s étranger·ère·s, rien n'a été fait et encore trop peu d'établissements en mettent en place. Leur existence doit être obligatoire pour tout établissement d'enseignement supérieur.
- **La mise en place effective du titre de séjour pluriannuel.** Il existe, mais n'est pas systématiquement proposé aux étudiant·e·s qui n'en connaissent pas toujours l'existence et il doit être accessible dès la première année d'études
- **La régularisation de tou·te·s les étudiant·e·s**

étranger·ère·s. De nombreux·ses étudiant·e·s se retrouvent chaque année en situation irrégulière et risquent à tout moment d'être expulsé·e·s du territoire pendant leurs études. Actuellement, c'est la préfecture qui apprécie le sérieux pédagogique des étudiant·e·s étranger·ère·s et décide de renouveler leur titre de séjour ou non. Leur inscription dans un établissement d'enseignement supérieur ou de l'éducation nationale doit être la seule condition regardée pour accorder la délivrance et le renouvellement d'un titre de séjour.

- **L'obligation pour les préfectures de conserver des procédures en présentiel pour renouveler les titres de séjour.** La dématérialisation des procédures de renouvellement, qui se sont imposées avec la crise et que le gouvernement souhaite pérenniser, sont un danger pour beaucoup d'étudiant·e·s étranger·ère·s. Les prises de rendez-vous en ligne sont en permanence saturées et ont pour conséquence d'éloigner les étranger·ère·s du renouvellement de leur titre de séjour dans les délais, les mettant dans une situation irrégulière par la faute de l'administration. Ainsi, nous demandons également, **l'annulation du décret qui prévoit la dématérialisation des procédures de titres de séjour de façon pérenne.**

2770 € EN LICENCE, 3770 € EN MASTER ET DOCTORAT

**ÉTUDIER EST UN DROIT ET PAS
UN PRIVILÈGE !**

unéf
le syndicat étudiant

La situation des étudiant·e·s dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) est très spécifique au vu de l'éloignement entre les différents territoires et la métropole, ce qui a un impact sur l'accès aux formations ou aux services des établissements par exemple, mais c'est aussi un contexte économique et social très différent. En effet, le chômage chez les jeunes est bien plus élevé, le taux de boursier·e·s est l'un des plus élevés de France. Il y a une nécessité à développer des revendications en propre pour les étudiant·e·s des DROMs, de manière à garantir l'égalité dans la qualité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans les conditions de vie et d'études entre tous les étudiant·e·s.

La démocratisation de l'Enseignement supérieur est un objectif important, car aujourd'hui il constitue le seul rempart contre la précarité et le chômage. Permettre à toute une génération d'accéder à l'enseignement supérieur, de leur permettre d'accéder à un niveau de qualification qui les protège est une condition de l'accès à l'autonomie et à l'émancipation des jeunes. Pourtant il y a un certain nombre de filières qui n'existent pas dans les universités des DROMs, ou alors sont inaccessibles pour certains étudiant·e·s à cause des transports. D'autre part, il y a un manque de places dans certains cursus comme en IUT ou en BTS.

C'est pour cela que nous défendons le développement de l'offre de formations et l'augmentation des places dans les DROMs, de manière à pouvoir garantir une place dans la filière de leur choix à tous les étudiant·e·s.

Par ailleurs, défendre la démocratisation de l'enseignement supérieur c'est également

répondre à une urgence sociale. En effet, la précarité étudiante est un frein important à la réussite universitaire et c'est pour cela que nous nous battons auprès du gouvernement et dans les différentes instances de l'enseignement supérieur pour faire en sorte d'avoir un système de protection social à la hauteur

Néanmoins, dans les Outre-mer, la situation est encore plus difficile, car le coût de la vie est en effet plus élevé, mais les aides sociales étudiantes sont les mêmes qu'en métropole. Il s'agit d'un enjeu essentiel de la démocratisation de l'accès aux études en Outre-mer. **Ainsi, les élu·e·s UNEF revendiquent la mise en place d'un complément de bourse pour les étudiant·e·s des DROM, mais aussi la mise en place du 11ème mois de bourse étant donné que le calendrier universitaire est décalé.**

De plus, dans certains territoires ultramarins, l'accès aux différents services universitaires est plus compliqué au vu de l'organisation des universités sur le territoire. **Nous revendiquons donc l'accès aux services (assistance sociale, services de santé, démarches administratives, restauration etc) sur l'ensemble des sites des universités.**

Enfin, les problématiques d'accès aux transports sont nombreuses. Les offres souvent insuffisantes ou trop chères constituent un frein à l'autonomie des jeunes, et peuvent contraindre les étudiant·e·s à déménager pour se rapprocher de leur lieu d'études et donc entraîner des postes de dépenses supplémentaires. Face à cela, nous nous battons **pour développer les transports en commun sur tout le territoire et permettre la gratuité des transports pour les étudiant·e·s des DROMs.**



AXE 2

**DÉFENDRE LE SERVICE
PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

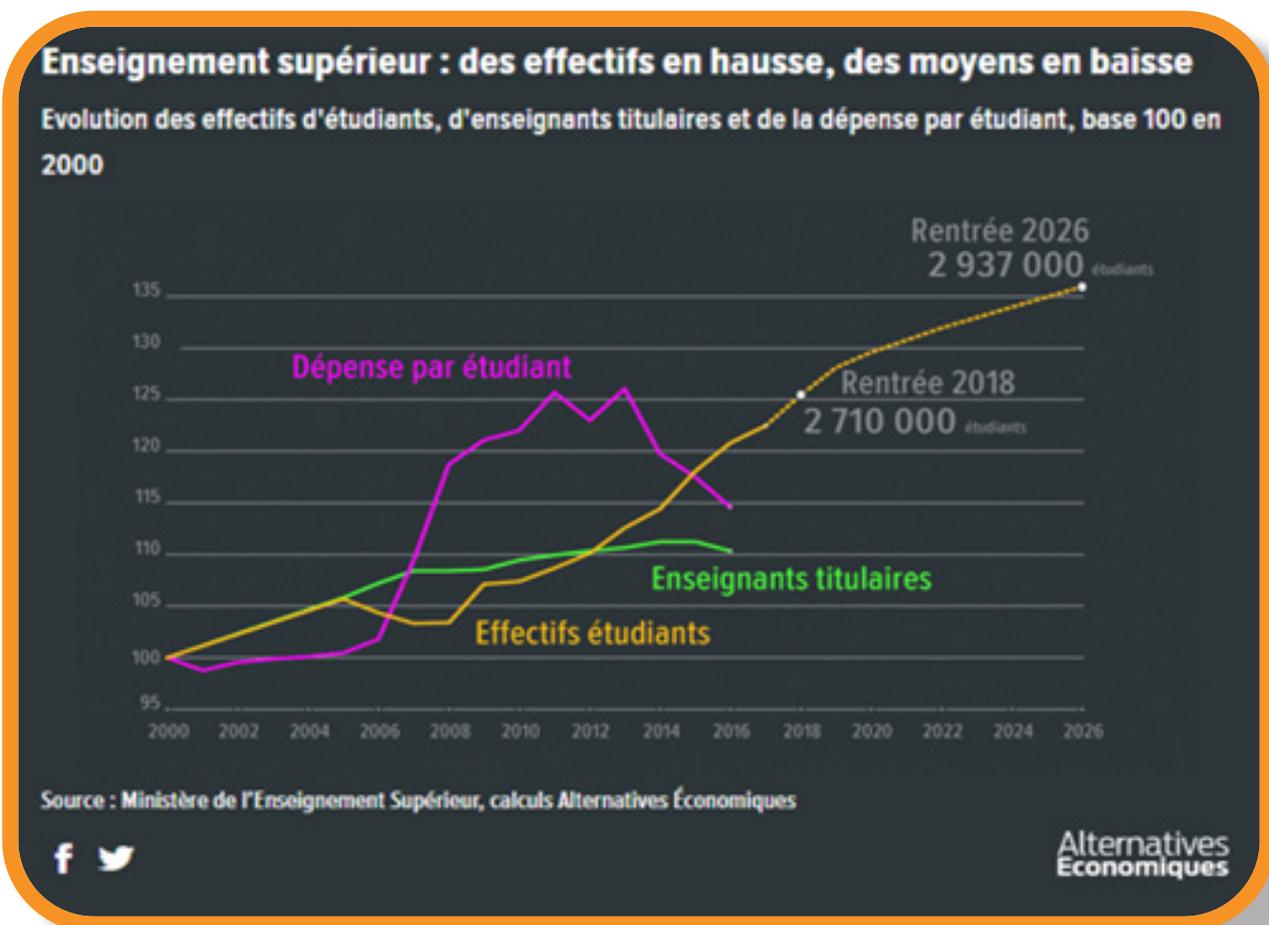
1 | POUR UN FINANCEMENT PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À LA HAUTEUR DES BESOINS

Chaque année, de plus en plus d'étudiant-e-s rejoignent l'enseignement supérieur. Alors qu'augmenter le taux des diplômés par génération est essentiel pour faire face à une société en pleine mutation (écologique, numérique etc...) et qui est aujourd'hui confrontée à une crise sanitaire sans précédent, le gouvernement a continué la politique de sous-financement de l'enseignement supérieur instaurée par ses prédécesseurs.

La ministre de l'Enseignement supérieur a régulièrement annoncé que des moyens considérables avaient été mis dans l'enseignement supérieur. Pourtant, le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche ne suit pas cette augmentation et les seuls financements qui viennent s'ajouter sont utilisés pour la mise en place des réformes du gouvernement, et non pas pour recruter des enseignant-e-s, ni rénover ou créer des lieux d'études. En réalité, depuis 10 ans, l'investissement par étudiant-e a diminué de plus de 10%, avec une accélération de cette baisse ces dernières années. Les crédits accordés aux établissements d'enseignement supérieur restent insuffisants pour faire face à une augmentation d'au moins 120.000 étudiant-e-s dans les 2 prochaines années et pour permettre d'améliorer nos conditions d'études.

Les enjeux sont pourtant immenses. Il s'agit de permettre à notre génération de choisir son avenir, de pouvoir étudier dans des bâtiments universitaires en bon état, d'en finir avec les amphis pleins à craquer en recrutant des enseignant-e-s. La mission de notre service public de l'enseignement supérieur est de nous former grâce à un accompagnement pédagogique et dans des conditions permettant à tou-te-s de réussir.

Les élu-e-s « UNEF et associations étudiantes » se battent pour un service public de l'enseignement supérieur financé de façon pérenne à la hauteur des besoins.



Un financement récurrent à hauteur des besoins

- Un plan pluriannuel de financement de l'enseignement supérieur de 2 milliards d'euros par an pendant 10 ans.
- Un alignement vers le haut de l'investissement par étudiant·e entre université et classe préparatoire (3 fois l'investissement en licence générale).
- Le recrutement de 15.000 enseignant·e·s titulaires
- Un plan national de rénovation et de construction des bâtiments universitaires, sur la base des besoins de chaque établissement pour répondre à la hausse continue du nombre d'étudiant·e·s.
- Le fléchage des financements vers les formations et la réussite des étudiant·e·s. Par manque de budget, des milliers d'heures de formations sont supprimées en fusionnant des groupes de TD, réduisant les programmes, surtout en premier cycle. La formation du premier cycle doit être une priorité à financer.

Le refus de la concurrence entre universités dans l'accès aux financements

Le financement de nos établissements doit se faire en fonction des besoins de financement et de façon à garantir une égalité sur le territoire de l'investissement par étudiant·e. Or, le manque de crédit pérenne des établissements les pousse à répondre à des appels à projets pour obtenir des crédits en répondant aux exigences

du gouvernement. Le gouvernement organise par ce biais une inégalité de financement entre établissements, alors que les appels à projets ne doivent répondre qu'à des besoins spécifiques et ponctuels. Nous revendiquons:

- Un réel financement récurrent de nos établissements avec la réorientation des PIA (appels à projet) vers le budget récurrent de nos universités.
- L'intégration d'étudiant·e·s et de personnels dans les jurys des appels à projet au sein de l'ANR(Agence National de la Recherche) et une refonte du comité général à l'investissement.

L'accès à du matériel de qualité

La précarité étudiante est un frein dans l'achat de matériels nécessaires pour suivre nos formations. Nous défendons :

- Le renforcement des prêts de matériels. L'accès à du matériel informatique était déjà nécessaire avant la crise sanitaire, il l'est plus encore aujourd'hui, et ne doit pas dépendre des ressources financières.
- L'amélioration des services de documentation ,afin de permettre l'accès à un maximum de documents sur l'ensemble des sites universitaires : que ce soit pour nos études ou notre culture personnelle.

L'accès à un établissement d'enseignement supérieur proche de son lieu de vie et à des filières correspondants aux différents choix d'orientation est un enjeu fondamental de la démocratisation de l'enseignement supérieur et de lutte contre les inégalités sociales. La répartition de l'offre de formations et l'implantation de nos établissements sont conçues de telle sorte que beaucoup d'étudiant·e·s doivent déménager dans les grandes métropoles et agglomérations pour avoir accès à la formation de leur choix, cela engendre donc des coûts que tou·te·s les étudiant·e·s ne peuvent pas supporter et incite à se salarier pour pouvoir financer ses études.

Des établissements toujours plus grands, mais de moins en moins démocratiques

L'accès à des financements est matricé de plus en plus par une concurrence entre universités, renforcée par la politique du gouvernement qui n'augmente pas les moyens récurrents des établissements. Cela les pousse à trouver d'autres sources de financements, notamment via des financeur·e·s privé·e·s et des appels à projets. Et pour prétendre à ces appels à projets, il leur est souvent demandé de fusionner en des mastodontes universitaires moins démocratiques. Ces grands établissements renforcent la reproduction sociale par l'existence de licences, masters et doctorats ayant des frais d'inscription plus élevés que la normale, en dehors du cadrage national. Ces mastodontes, ce sont des « grands établissements » : une forme juridique différente des universités qui est accessible après 2 années de regroupement/ fusion d'établissement sous statut expérimental. L'Université de Lorraine, Paris-Dauphine et Sciences-Po Paris, par

exemple, en sont parties.

C'est aussi une atteinte démocratique forte et une voie d'entrée pour les organismes privés dans les instances dirigeantes des établissements. Le nombre d'élu·e·s étudiant·e·s diminue mécaniquement étant divisé par 2, voir plus suivant le nombre d'établissements impliqués lors d'une fusion. Mais il est également possible pour ces établissements d'avoir moins d'élu·e·s étudiant·e·s qu'en étant des universités et de faire plus de places aux personnalités extérieures qui se retrouvent avec plus de poids que les élu·e·s étudiant·e·s. Les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » s'opposent vivement à la création de ces établissements qui éloignent les étudiant·e·s des instances dirigeantes, alors que nous ne sommes déjà pas assez entendu·e·s et permet au privé d'avoir plus d'emprise sur les contenus et l'organisation de nos formations

Une proximité territoriale de l'enseignement supérieur à développer

Le manque de financement et les fusions mettent en danger les universités de proximité qui n'ont pas des moyens suffisants pour répondre aux appels à projets du gouvernement et ont de moins en moins de chance, que les établissements fusionnés, d'obtenir des financements par appels à projets. Par ce manque de financement, les établissements font le choix de faire des coupes budgétaires

qui mettent en péril, à court et à moyen terme, l'existence de certaines filières dans les antennes universitaires. Le financement des antennes universitaires repose en grande partie sur le bon vouloir des collectivités territoriales, notamment les villes de taille moyenne et plus petites agglomérations qui ont un intérêt économique et social à avoir un site universitaire.

Cependant, cela reste insuffisant pour pouvoir développer ces antennes universitaires. On se retrouve avec un enseignement supérieur à 2 vitesses avec des établissements géants, mieux financés que les plus petits qui reçoivent peu de financement et doivent maintenir tant bien que mal des antennes universitaires insuffisamment développées.

Dans le même sens, avec l'instauration de la sélection, les étudiant·e·s sont incité·e·s à se diriger vers les « meilleures universités », qui sont en réalité les universités où les effectifs étudiant·e·s sont saturés, concentrés au même endroit, dans des conditions d'études souvent difficiles en licence principalement. L'enjeu est au contraire de permettre l'existence de formations de qualité partout sur le territoire et donc de développer, et non de fermer les antennes universitaires.

Ainsi les élu·e·s « UNEF & associations étudiantes » défendent :

- L'augmentation du financement public accordée aux antennes universitaires et aux établissements de proximité.
- Le développement de l'offre de formation sur les antennes universitaires et les universités de proximité pour en finir avec l'enseignement supérieur à double vitesse.

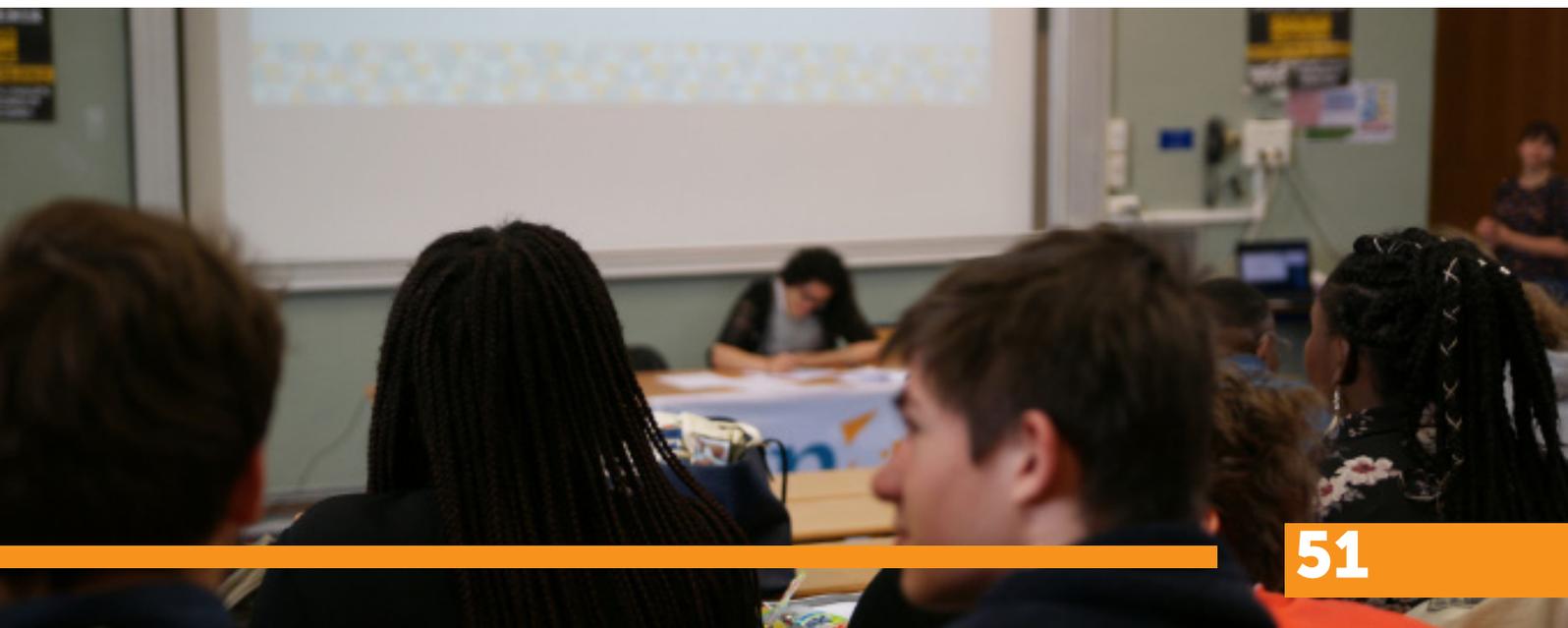
- **Le développement des services universitaires sur les antennes.** L'accès aux services universitaires tels que les services culturels, sportifs, ou encore de médecine préventive, ne doit plus être restreint aux sites principaux et aux grands établissements. Il est nécessaire de permettre à chacun·e d'avoir accès à ces droits étudiants fondamentaux.

- **Un moratoire sur la carte universitaire.** Un bilan des fusions doit être mené par le CNESER, et la stratégie nationale de formation doit être revue, afin de développer l'offre de formation sur tout le territoire.

- **L'organisation de référendum étudiant·e·s au caractère contraignant dans les établissements en cas de fusion, afin que la communauté étudiante puisse se prononcer.**

- **L'abandon des projets de fusions d'universités, notamment sous statut expérimental.**

- **Une réorientation des crédits des PIA (Programme d'Investissements d'Avenir – des appels à projets) vers des financements pérennes.** Le PIA 4 représente à lui seul 20 milliards d'euros sur 5 ans et financera inégalement nos établissements. Ces crédits doivent au contraire financer équitablement nos universités et augmenter leurs budgets de façon pérenne.



L'UNEF est convaincue de la nécessité d'unifier le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de garantir la protection des étudiant·e·s, mais aussi de l'ensemble des acteurs universitaires. Il faut lutter contre un enseignement à multiples vitesses qui nous impose, de facto, une sélection forte, des frais d'inscription élevés et des inégalités pédagogiques.

En cela, il faut selon nous, **mettre en place un cadrage national du système universitaire, pour l'ensemble des différentes formations, cursus et établissements de l'enseignement supérieur**. Ce dispositif à vocation garantir l'égalité entre les étudiant·e·s, se prémunir des dérives et préserver l'enseignement accessible à tou·te·s. Les différences entre les écoles et les universités marquent des oppositions qui font de deux composantes de l'enseignement supérieur public se trouvent en concurrence

Il est aussi urgent de **rassembler tou·te·s les étudiant·e·s d'un cursus universitaire sous la responsabilité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**. En effet, un trop grand nombre d'étudiant·e·s passent au travers de la vigilance de ce ministère, ce qui ne garantit pas la protection pédagogique et sociale de ce public, car se retrouvent sous la tutelle de différents ministères pas compétents en termes de formation, de pédagogie et d'accompagnement.

L'unification du service de l'enseignement supérieur devra aussi se faire sur le plan financier avec **un cadrage national des frais d'inscription sur l'ensemble des formations délivrant des diplômes reconnus par l'État**. En effet, les frais d'inscription dans certains établissements leur garantissent des possibilités d'investissement plus importantes que dans le système public,

notamment en termes d'accompagnement des étudiant·e·s. Ce système élitiste est facteur de reproduction sociale et un frein à la démocratisation des études supérieures. Le savoir doit être un service public accessible à tou·te·s et doit être financé à hauteur des besoins importants.

Enfin, nous revendiquons également **un référentiel national commun d'acquis et de qualifications des diplômes d'un même domaine de formation, de façon à estomper la concurrence entre établissements**.

L'une des étapes essentielles à cette unification est de rapprocher les différents établissements de l'enseignement supérieur public, mais aussi de permettre l'égalité des droits entre les étudiant·e·s à l'université et ceux·celles en école. **Vous pouvez ainsi retrouver l'ensemble de notre projet à ce sujet [ici](#).**

La société française est le reflet de constructions sociales qui, depuis longtemps, ont matricé des discriminations. L'enseignement supérieur n'en est pas épargné. Les oppressions y sont largement présentes et sont vectrices d'échecs et de difficultés accrues qui nuisent à une réelle égalité entre tou-te-s. Parce que nous considérons que chaque personne qu'elle que soit son genre assigné, son identité de genre, son orientation sexuelle, sa couleur de peau ou encore qu'elle soit valide ou non, doit avoir les mêmes chances de réussir.

Nos élu-e-s se battent pour que la lutte contre les discriminations puisse réellement avancer au sein de nos établissements. Aujourd'hui, les politiques de lutte contre les discriminations ne sont pas financées et restent limitées à de la communication sans réelle actions. **Nous revendiquons impérativement un investissement financier conséquent pour permettre aux universités de mettre en place les différents dispositifs de lutte contre les discriminations.**

Contre les discriminations, les élu-e-s « UNEF et associations étudiantes » se battent à la fois pour permettre la démocratisation des études supérieures, mais également pour transformer la société grâce à l'enseignement supérieur.

Dans nos établissements

Que ce soit le sexisme, le racisme, les LGBTI+phobies ou le validisme, la plupart des universités n'agissent pas suffisamment sur le sujet.

• **7% des universités ne communiquent sur aucun dispositif de lutte contre les discriminations**

• **Près de 1/2 des universités ne disposent pas de cellules de veille et d'écoute.**

Les cellules de veille et d'écoute sont les dispositifs les plus présents et accessibles aux étudiant-e-s. Elles permettent de libérer la parole des victimes de discriminations et de les accompagner dans leurs démarches s'il y en a. Quand elles sont mises en place, elles laissent souvent de côté plusieurs discriminations. **Aussi, nos élu-e-s se battent pour :**

Une réforme législative permettant :

- Mise en place de cellules de veille et d'écoute qui traitent de toutes les discriminations sur chaque établissement
- La reconnaissance du prénom d'usage sur

simple demande pour tous les documents universitaires

- La mise en place de toilettes neutres
- L'anonymisation de l'ensemble des procédures de candidature dans l'enseignement supérieur (Parcoursup, entrée en master, candidature pour des échanges et programmes Erasmus etc...).
- La mise en place de vice-présidences en charge de toutes les discriminations dans nos établissements avec des moyens alloués. Actuellement, seul-e-s les chargé-e-s d'égalité femmes-hommes sont obligatoires, mais n'ont pas toujours de budget alloué et suffisant.

Un plan national de lutte contre les discriminations :

- Une charte nationale dans chaque établissement contre les différentes discriminations
- La formation des personnel-le-s et des enseignant-e-s des établissements d'enseignement supérieur à la déconstruction des schémas et clichés racistes, sexistes, lgbti+phobes et validistes.
- Le développement des études de genre et des formations african, asian, orient studies sur la question des discriminations.

- Une réforme des commissions disciplinaires, permettant de sanctionner réellement les actes et propos discriminants et les violences sexistes et sexuelles. La ministre a réformé la procédure disciplinaire au début de la crise sanitaire. Cependant, elle ne résout pas les problèmes liés aux discriminations qui ne sont quasiment jamais condamnées, mais vise à accélérer

l'ensemble des procédures disciplinaires, au détriment des étudiant·e·s.

- Une facilitation d'accès à l'information sur les dispositifs de lutte contre les discriminations mis en place par les établissements (affichage sur les campus, site internet de l'université, présentation lors des réunions de prérentrée de ces dispositifs,...).

ZOOM : LUTTER CONTRE LE VALIDISME, POUR L'ACCÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUX ÉTUDES

Les étudiant·e·s en situation de handicap font face à de nombreux obstacles pour pouvoir accéder à l'enseignement supérieur et y réussir. Nos établissements font très peu d'effort pour permettre aux personnes en situation de handicap de faire des études supérieures : des bâtiments pas aux normes d'accessibilité, des relais handicap souvent peu développés, voire inexistantes, la non-reconnaissance de nombreux handicaps physiques ou psychologiques, l'inadaptation des emplois du temps, l'accompagnement trop faible à la réussite, l'intégration très faible des étudiant·e·s en situation de handicap dans la vie étudiante etc. **Nous revendiquons :**

- La mise aux normes d'accessibilité de nos établissements pour les personnes à mobilité réduite. Cette norme n'est pas toujours respectée, alors qu'il s'agit d'une obligation légale.
- La possibilité sur Parcoursup de signaler son handicap et l'information via la plateforme de l'accessibilité ou non des différentes formations.
- La simplification des démarches de reconnaissance du handicap au sein de nos établissements, notamment via une continuité entre l'éducation nationale et l'enseignement supérieur.,
- Le renforcement des dispositifs d'accompagnement des étudiant·e·s en situation de handicap dans tous les aspects du quotidien.
- La prise en compte de l'ensemble des handicaps invisibles dans l'évaluation : Polycopié écrit dans une taille adaptée pour les Dys (dyslexie, dyspraxie, etc.), mise en place d'aide spécifique pour les jeunes qui rencontrent des difficultés orales, planning d'exams non concentré sur quelques jours, ...

Dans la société

On observe une vraie rupture générationnelle au sein de la population sur la question de la prise en compte des discriminations. En effet, notre génération a pris conscience de la nécessité de porter le combat contre les discriminations et contre les schémas de domination. Nos établissements doivent permettre de porter ce débat dans l'ensemble de la société, en formant les individu·e·s et à travers la recherche. Ainsi, les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » revendiquent :

- La mise en place de journées nationales contre le sexisme, le racisme, les LGBTIphobies et le validisme dans nos établissements : ces journées doivent être l'occasion d'organiser des formations, des conférences sur la question des

discriminations et de déconstruire les schémas de domination.

- La mise en place de budget participatif sur la question des discriminations dans nos établissements, afin de permettre à l'ensemble des étudiant·e·s d'organiser des actions de sensibilisation contre les discriminations.
- Le développement des études de genre et des formations african, asian, orient studies sur la question des discriminations.
- Le renforcement de la bibliographie sur les questions de discriminations : afin de permettre à chacun·e de se renseigner sur la question des discriminations.

Un constat alarmant accentué par la situation de crise sanitaire

D'après une enquête menée en 2019 par La Mutuelle Des Etudiants (LMDE), près de 42% des étudiant·e·s renoncent à consulter un médecin faute de moyens. Avec la situation de crise sanitaire, la précarité des étudiant·e·s a augmenté et notre santé s'est dégradée, accentuant ainsi les difficultés d'accès aux soins des jeunes. Pourtant considéré·e·s par certain·e·s comme étant un public en bonne santé, la situation est aujourd'hui catastrophique et les pouvoirs publics ne semblent pas prendre conscience de l'urgence de la situation et de l'impact à long terme de cette crise. Les mesures de confinement ont été dévastatrices, au point où le nombre de suicides liées aux difficultés de conditions de vie et d'études ont été de plus en plus visibilisé. Cependant, depuis 2015, l'INJEP avait déjà fait un constat alarmant : le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes entre 15 et 24 ans.

La crise du COVID19 a aussi accéléré la dégradation de la santé mentale chez les étudiant·e·s. Entre pertes d'emploi, manque

d'informations et de mesures concrètes pour lutter contre la précarité étudiante, le stress des examens, la surcharge de travail, les conditions de vie déplorables : aujourd'hui, les étudiant·e·s meurent de faim et d'angoisse. Malgré l'urgence, le gouvernement commence à peine à se saisir du sujet de la santé des étudiant·e·s.

Pourtant, même les mesures mises en place pendant le confinement sont plus qu'insuffisantes. En effet, les chèques psy n'était qu'une première solution d'urgence à destination des étudiant·e·s. **En mesure de transition, avant la mise en place de services de santé universitaire réellement efficaces, les élu·e·s « UNEF& associations étudiantes » défendront l'élargissement du chèque psy à l'ensemble des jeunes, pas uniquement aux étudiant·e·s ; mais également à l'augmentation du nombre de séances gratuites pour l'étudiant·e.** **De plus, nous agissons pour un remboursement total de la part de l'Etat des consultations psychologiques pour les étudiant·e·s.**

Le besoin de revoir les services de santé universitaires et leurs approches en matière de santé

Aujourd'hui, les services de médecine préventive ne permettent pas de répondre favorablement à l'ensemble des besoins des étudiant·e·s en matière de santé sur nos campus. C'est en cela qu'il est urgent d'augmenter de façon significative le nombre de psychologues et de personnel·le·s de santé dans nos SSU (services de santé universitaires). L'UNEF demande la création de services de santé universitaires et de centres de santé accessibles sur l'ensemble des sites universitaires en France. En effet, c'est la condition sine qua non pour lutter

contre la désertification médicale dans les établissements de l'enseignement supérieur, et répondre aux besoins de tou·te·s. Cela doit conduire à la diversification des spécialistes de santé (gynécologues, nutritionnistes etc...), et s'accompagner de financement à hauteur des besoins. Nous défendons également la formation de l'ensemble des acteur·rice·s de la communauté universitaire aux premiers secours de santé mentale, afin d'identifier et d'orienter plus rapidement les étudiant·e·s en détresse vers les professionnels de santé.

¹ <https://www.lmde.fr/commentcava>

Par ailleurs, l'UNEF est attachée à la prévention par les pairs. Ainsi, la mise en place de campagnes de prévention régulières autour des questions de santé et particulièrement de santé mentale des jeunes, doit pouvoir se faire avec des acteurs associatifs jeunes (tel que Rêves Jeunes par exemple, association spécialisée en matière de santé qui promeut une approche circulaire de la santé, alliant bien-être physique, mental et social).

L'UNEF revendique le fait de pouvoir inciter les

étudiant.e.s à la participation à au moins une consultation pour tou.te.s une fois par an, à propos de santé mentale.

Enfin, il est important de permettre à l'ensemble des jeunes, et notamment des étudiant.e.s, de consulter des spécialistes de santé qui soient formé.e.s à la lutte contre les discriminations, afin d'accompagner au mieux les étudiant.e.s transgenres par exemple et les publics avec des besoins spécifiques, tels que les étudiant.e.s en situation de handicap.

<http://reves-jeunes.fr/>



AXE 3

**FAIRE ÉMERGER UN
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉMANCIPATEUR ET UNE
RECHERCHE ÉMANCIPATRICE
QUI RÉPONDENT AUX ENJEUX
SOCIÉTAUX**

1

POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : FAIRE ÉVOLUER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE POUR TRANSFORMER NOTRE SOCIÉTÉ

L'enseignement supérieur et la recherche font partie des domaines les plus en retard en matière de transition écologique. En tant que passerelle vers la vie active, nous estimons que l'Université doit mieux se saisir de ces enjeux pour contribuer à transformer, à terme, la société.

Premièrement, nous souhaitons **nous saisir de la question des campus**. Ce n'est un secret pour personne, ce sont de véritables catastrophes énergétiques. En effet, nombreux sont les bâtiments construits lors des 30 Glorieuses et qui n'ont jamais été remis au niveau, ne serait-ce qu'en matière d'isolation. Ainsi, alors que le projet de loi « climat et résilience » n'impose aucun pré-requis énergétique pour les bâtiments de ce type, nous souhaitons porter une telle avancée grâce au CNESER. Ainsi, nous souhaiterions que la réalisation d'un bilan carbone devienne obligatoire pour chaque établissement de l'ESR et que, à moyen terme, il aboutisse à **la rénovation thermique des bâtiments**. Nous souhaitons également alerter sur les aberrations commises en matière de recyclage des déchets. Le tri n'est pas encore effectué sur l'ensemble des campus et, même lorsque c'est le cas, il va rarement jusqu'au bout du cycle. Alors que beaucoup de prestataires mélangent les déchets, nous souhaitons porter la mise en place d'un recyclage universitaire cadré nationalement, de l'étudiant·e jusqu'au prestataire extérieur.

Deuxièmement, nous voulons encore **avancer sur la question de la formation à la transition écologique**. Comme évoqué plus haut, le rapport transmis au ministère en juillet 2020 doit constituer, selon nous, une base solide pour transformer l'enseignement supérieur et la recherche. Si l'enseignement de la transition écologique devrait prochainement devenir obligatoire, nous considérons que

la vigilance demeure indispensable. En effet, rien n'est encore connu des modalités de cet enseignement qui requiert selon nous, pour être utile et efficace, un cadrage national, global et transversal instauré par le ministère. Aussi, nous considérons que la formation académique n'est pas le seul segment à prendre en compte. Sur de nombreux campus, l'activité d'associations très diverses engendre parfois un impact énergétique néfaste. Dès lors, nous souhaitons que les établissements soient plus vigilants en la matière. La formation des associations ainsi au respect de critères écologiques, avant l'attribution de subventions seront en ce sens d'une importance majeure.

Enfin, nous soutenons **une valorisation plus marquée de la transition écologique dans les trajectoires de l'enseignement supérieur et de la recherche**. En effet, nous dénombrons trop de cas de figure pouvant s'apparenter à des conflits d'intérêt. Concernant la recherche, nous ferons de son indépendance une priorité absolue. D'une part, son financement doit être minutieusement surveillé, afin d'éviter que les chercheur·se·s soient influencé·e·s lors de leurs travaux. D'autre part, nous portons dans une perspective plus large le réinvestissement de l'Etat dans cette même recherche. La transition écologique dépend éminemment des résultats des travaux effectués par les chercheur·euse·s, les progrès intellectuels et techniques étant imbriqués pour la favoriser. Nous restons également convaincu·e·s que l'offre de formation en lien avec la transition écologique demeure trop restreinte. Nombreux·se·s sont les étudiant·e·s qui souhaitent s'investir dans ce domaine, mais rares sont les formations publiques qui leur en offrent l'occasion. Ainsi, l'innovation pédagogique devra être encouragée tout comme les métiers de la transition écologique devront être plus visibles.



2 | IMPOSER UNE RÉELLE DÉMOCRATIE ÉTUDIANTE

Depuis le début du quinquennat, les étudiant·e·s sont très peu été écouté·e·s par les universités et le gouvernement. Les mobilisations étudiantes ont été un moyen incontournable pour mettre en avant le refus quasi systématique du gouvernement de suivre les revendications portées par les étudiant·e·s et le faire reculer sur ses positions. Au-delà des réformes du gouvernement, les établissements prennent des décisions qui ont un impact direct sur notre quotidien et nos études. Nous devons pouvoir nous prononcer sur les politiques qui nous concernent.

Cependant, la représentation étudiante est de plus en plus mise à mal et pousse à l'abstentionnisme lors des élections étudiantes. De fait, de plus en plus d'étudiant·e·s ne voient plus que des instances verrouillées où leur parole n'est pas entendue. Les élu·e·s étudiant·e·s représentent une part trop faible des élu·e·s dans les instances décisionnelles de nos établissements, et cette part tend à être encore plus réduite avec les fusions d'établissements sous statut expérimental.

Au niveau national, les étudiant·e·s sont également largement minoritaires au CNESER avec 11 élu·e·s pour 100 membres, dont 40% de personnalités extérieures nommées. De plus, le CNESER ne rend que des avis et n'a aucun caractère contraignant ou décisionnel. On assiste depuis le début du quinquennat à un mépris récurrent des avis du CNESER qui ne sont presque jamais suivis par le ministère. Les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » défendent la mise en place d'une réelle démocratie étudiante par :

- **Une représentation plus importante des étudiant·e·s** dans les conseils centraux et une augmentation de la proportion des personnalités élu·e·s pour tendre vers une représentation paritaire étudiant·e·s – personnel·le·s. Le nombre de personnalités extérieures doit être diminué. En ce sens, nous demandons l'abandon des projets de fusion d'établissements et des ordonnances sur les regroupements universitaires.
- **L'intégration automatique des Vice-Président·e·s étudiant·e·s dans le bureau présidentiel des universités.**
- **L'organisation systématique de référendums étudiants** sur les projets d'envergure, ayant un impact sur nos conditions d'études comme les fusions d'établissements.
- **La mise en place d'un budget participatif** dans l'ensemble des universités pour permettre de réaliser des projets proposés par les étudiant·e·s.
- **Une réforme du CNESER permettant :**
 - **d'augmenter la représentation élue (étudiant·e·s, enseignant·e·s, BIATSS, ...)**
 - **donner un droit de veto au CNESER lorsqu'une majorité des $\frac{3}{4}$ des membres refusent une proposition.** L'avis du CNESER doit être suivi par le gouvernement, s'il est largement majoritaire dans la communauté universitaire.



3 | UN ESR AU SERVICE DES ÉTUDIANT·E·S

L'université ne doit pas être qu'un lieu de formation, nous permettant de s'insérer professionnellement. C'est aussi le lieu de l'émancipation individuelle des étudiant·e·s. La vie étudiante est indispensable à la réussite et à l'épanouissement des étudiant·e·s. Pourtant, elle est reléguée au second plan des politiques universitaires. Démocratiser l'accès à la culture, développer des activités étudiantes sur les campus et favoriser l'engagement étudiant sont nécessaires pour garantir cette émancipation.

Démocratiser la vie étudiante

Développer la vie étudiante ne doit pas se faire sur le dos des étudiant·e·s. La CVEC créée en 2018, représente une taxe imposée qui augmente chaque année en fonction de l'inflation. **Les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » se sont opposé·e·s à sa création et demandent sa suppression.**

Son utilisation demeure opaque et rien n'empêche aujourd'hui les établissements d'utiliser les fonds de la CVEC pour autre chose que la vie étudiante. Tant que cette taxe existe, nous nous battons pour que l'utilisation de ces fonds soit discutée dans les commissions prévues à cet effet, avec **un fléchage obligatoire vers la vie étudiante et une publication complète de l'utilisation de la CVEC par les CROUS et les établissements.** C'est aux étudiant·e·s de décider de son utilisation et nous devons pouvoir savoir comment elle est dépensée.

De plus, l'accès à la culture doit pouvoir être généralisé. L'accès à la culture reste trop cher pour les étudiant·e·s. Nous demandons la **généralisation des pass culture** en lien avec les collectivités territoriales pour permettre aux jeunes d'accéder à des événements culturels à petit prix. En effet, Emmanuel Macron a annoncé récemment la généralisation du pass culture pour les jeunes de 18 ans. Cependant, cela ne suffit pas, car cela ne concerne que les étudiant·e·s de 1ère année qui, en général, entrent dans l'enseignement supérieur à 18 ans.

Enfin, la pratique sportive doit être encouragée dans l'enseignement supérieur. L'accès au sport universitaire reste payant dans de nombreux établissements, alors que la CVEC devait permettre sa gratuité.

Les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » se battent pour la gratuité du sport universitaire.

Favoriser l'engagement étudiant et une vie étudiante indépendante

Afin de développer la vie étudiante, il faut permettre l'engagement étudiant et la réalisation de projets étudiants sur nos établissements. Nous revendiquons :

- **L'application de la loi « égalité et citoyenneté »** dans l'ensemble des établissements, afin de garantir un statut d'élue étudiant·e pour bénéficier d'un régime spécial d'études, permettant la validation d'ECTS via des « UE engagement », des bonus de note aux jurys, ...
- **La généralisation des Maisons de l'Étudiant·e·s**, afin de garantir l'accès à des locaux aux organisations étudiantes, animant la vie de campus, représentées au sein des élections étudiantes ou non.
- **La formation des membres des organisations étudiantes à la gestion d'une organisation et aux discriminations**, afin de garantir que l'on ne reproduise pas de comportements discriminants au sein de nos organisations et au sein de nos événements étudiants.
- **La mise en place d'une charte nationale de la vie étudiante garantissant des droits d'expression aux organisations étudiantes représentatives** : autorisation d'intervenir dans l'ensemble des universités, mise en place obligatoire de lieux d'affichage, communication de la part de l'université sur les référent·e·s étudiant·e·s, etc.
- **L'interdiction effective du bizutage**, notamment en interdisant le financement d'associations ayant ce type de pratiques.
- **La mise en place de conseils de la vie étudiante**, permettant la représentation des associations qui doit différer des conseils centraux, réservés aux syndicats étudiants.

L'éducation à travers le monde est un enjeu majeur pour l'UNEF: nous considérons essentiel que de partout sur la planète, l'éducation puisse être accessible gratuitement, inclusif et égalitaire. L'internationalisation des études est un enjeu culturel, scientifique, économique et citoyen permettant l'ouverture d'esprit, l'émancipation et un apprentissage plus étendu, celui-ci ne doit pas être freiné par les contraintes financières des étudiant·e·s. L'ouverture de l'enseignement supérieur et de l'éducation vers l'extérieur est un enjeu majeur pour le monde entier.

La mobilité internationale est un bienfait incontestable sur le plan culturel et social pour les jeunes et dans nos parcours pour se développer intellectuellement, développer nos pratiques linguistiques, découvrir et apprendre de nouvelles langues, de nouveaux mondes. Cet outil d'émancipation pour chacun·e est un élément essentiel pour l'insertion professionnelle. L'UNEF défend une mobilité internationale accessible à chacun·e d'entre nous sans que la barrière financière ne soit un frein à la démocratisation de la mobilité et la possibilité d'étudier à l'étranger. Ainsi, une amélioration des aides financières à la mobilité par **l'augmentation du montant de bourses** est nécessaire, afin de permettre la mobilité à chacun·e·s d'entre nous et d'assurer une pleine autonomie des jeunes en échange. **Une meilleure information sur les aides à la mobilité** par la mise en place de **guichets uniques** sur les établissements d'enseignement supérieurs européens. En effet, l'internationalisation de l'enseignement supérieur ne peut se faire s'il n'existe pas une harmonisation administrative pour l'accueil des étudiant·e·s.

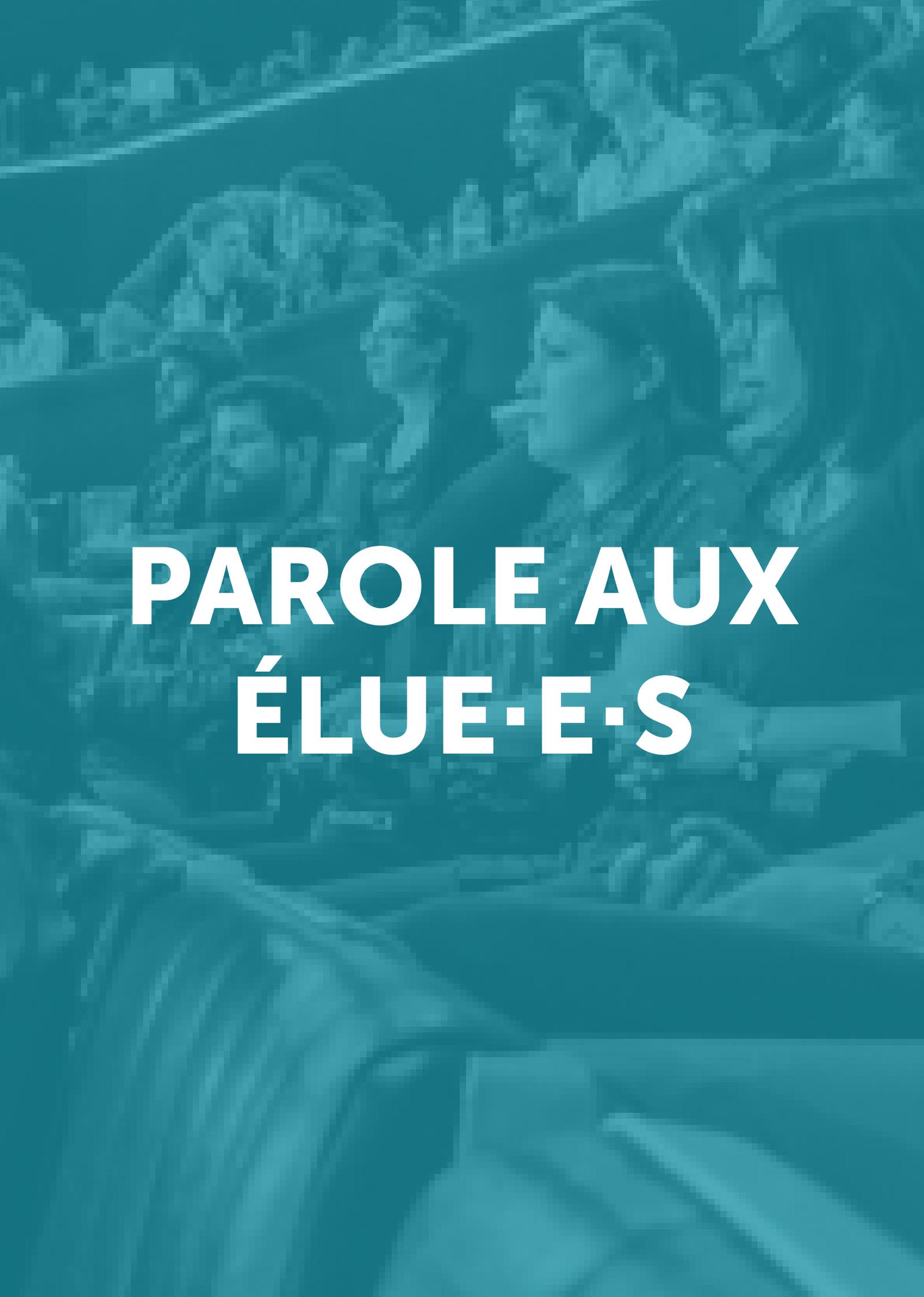
Une aide financière doit être mise en place pour les étudiant·e·s le demandant, dans le cadre de leur mobilité aux cours de leurs études. D'autre part, les jeunes doivent être intégrés dans le circuit de l'emploi, afin d'acquérir d'autres méthodes de travail, et d'apporter une plus-value dans de nombreux domaines.

Sur le papier, les universités européennes

semblaient très pertinentes dans le processus d'internationalisation européenne de l'enseignement supérieur, avec un espace européen initié par le Processus de Bologne, dont l'objectif à l'origine est de favoriser la mobilité entre les pays membres. Pourtant, le bilan est critique, car si la lisibilité des formations européennes est meilleure qu'avant, les inégalités persistent. L'étape récente de ce processus se traduit par la création d'universités européennes, dont la volonté est de construire des pôles d'excellence réservés à une élite internationale creusant les inégalités. **Les élu·e·s "UNEF et associations étudiantes" sont attaché·e·s à l'internationalisation de nos cursus**, mais cette internationalisation ne doit aucunement être réservée à quelques-un·e·s.

Nous défendons :

- Le refus de l'existence de regroupement sd'établissements au niveau européen mettant en concurrence les universités. Les universités européennes doivent être simplement un réseau d'échange et de coopération entre universités, et non dériver sur des mastodontes universitaires transnationaux en concurrence perpétuelle, instaurant une dégradation critique du modèle égalitaire.
- Une harmonisation vers le bas des frais d'inscription des établissements d'enseignement supérieur européens pour tendre vers la gratuité sur tous les établissements et nous refuserons toute augmentation sans exception.
- L'enseignement supérieur doit être une priorité européenne sans détour avec un objectif d'investissement public minimum par pays de 3% de leur PIB investi dans l'éducation.
- Nous nous opposons à un modèle voulant se conformer aux critères de certains classements internationaux, ne reflétant pas la qualité réelle de l'enseignement.

A group of people in a meeting, overlaid with a blue gradient. The text is centered in white.

PAROLE AUX ÉLUE·E·S



Parole à Imane Ouelhadj Elue à l'Université Paris 10 - Nanterre

Depuis plusieurs années, le paysage universitaire est en train de changer radicalement. Depuis l'ordonnance de 2018, plusieurs universités ont revu les processus de fusion, pourtant déjà catastrophiques, et se préparent à expérimenter de nouveaux modes de gouvernance, cela se fait au détriment de la démocratie étudiante. D'autres universités sont en train de le faire comme à Lille ou à Montpellier. Aujourd'hui, plus de 2 ans après, celles qui ont été les premières à prendre ces statuts expérimentaux pourront sortir de l'expérimentation en tant que grands établissements et non plus en tant qu'universités. Dans la lignée de ce que nous avons déjà fait, je continuerai à porter, lors des CNESER, notre opposition à ces expérimentations et aux grands établissements. En effet, cela vient renforcer la reproduction sociale en dérogeant aux cadrages nationaux des diplômes, notamment en ce qui concerne les frais d'inscriptions.

Parole à Rudrigue Sautron Elu à l'Université de La Réunion

L'Enseignement Supérieur a énormément de marge de progression dans sa manière de fonctionner et sa démocratisation, et notamment dans les DROM. A la Réunion, la population étudiante est particulièrement précaire avec 56% de boursier·ère·s pour 22 000 étudiant·e·s. Par ailleurs, l'offre de formation ne répond pas aux besoins du territoire par manque de financement suffisant pour la diversifier et accueillir tou·te·s les étudiant·e·s qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur. Chaque année, c'est 4000 bachelier·ère·s réunionnais·e·s qui vont étudier en métropole. Cependant, nous restons un territoire attractif. En tant qu' élu CNESER, je défendrais la mise en place de projets structurants pour l'enseignement supérieur dans les Outre-mer, principalement pour diversifier l'offre de formation et permettre un enseignement en petit effectif, et de permettre la réussite des bachelier·ère·s professionnel·le·s et technologiques.



Parole à Aghiles Saddedine Elu à l'Université Paris 8

Lors de la mise en place un plan « Bienvenue en France » avec une multiplication par 16 des frais d'inscriptions, en tant qu' élu étudiant, je me suis battu pour que cette hausse ne s'applique pas à l'université de Paris 8. C'est pour cela que je continuerai à me mobiliser face à toute éventuelle volonté d'augmenter ces frais. Notre université est l'une des universités en France qui accueille le plus d'étudiant·e·s étranger·ère·s. Augmenter les frais est un danger pour la démocratisation de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, l'accueil des étudiant·e·s étranger·ère·s se faisait via le guichet unique qui existait au sein de l'université, en lien avec la préfecture pour les aider lors des démarches administratives. Face à la précarité administrative, ce guichet est indispensable. Pourtant, la convention qui liait l'université et la préfecture a été rompue. Ainsi, je me mobiliserai pour permettre le retour de ce guichet unique et le maintien de la non hausse des frais d'inscriptions dans notre université.



Parole à Bridjet Ndungu Elue à Sorbonne-Université

La réforme des études de santé à laquelle l'UNEF s'est opposée en 2019 a été mise en place de façon catastrophique dans nos établissements. A Sorbonne-Université, le numerus apertus a été augmenté de façon très marginale pour la première promotion. L'UNEF s'est opposée à ce numérus qui constitue le maintien d'une sélection arbitraire et fondamentalement injuste. Nous nous battons pour augmenter les places en PASS et supprimer le numerus apertus, comme nous le demandons pour le numerus clausus. Aussi, la réinstauration du droit au redoublement est essentielle pour lutter contre l'orientation et la réorientation forcée vers des licences générales. Par ailleurs, ces filières sont déjà en manque de places pour accueillir les étudiant·e·s qui auraient validé la PASS, sans réussir le concours. Nous poursuivrons cette bataille localement et continueront de porter nationalement la fin de la sélection à l'entrée des formations de santé.



NOS PRIORITÉS

ET

LA LISTE

**«UNEF ET ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES,
POUR DÉFENDRE UN SERVICE PUBLIC
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
OUVERT, ÉMANCIPATEUR ET
DÉMOCRATIQUE POUR TOU·TE·S !»**

NOS 11 PRIORITÉS

OUVERT

1. DÉFENDRE LE LIBRE ACCÈS À L'UNIVERSITÉ

Contre la sélection et Parcoursup

Des milliers de jeunes n'ont pas d'inscription à la fin de la phase principale de Parcoursup. L'UNEF se bat pour ré-instaurer le libre accès à la filière de son choix.

Pour le libre accès en master

La sélection en master laisse chaque année +10.000 jeunes sans formation. L'UNEF se bat pour le droit à la poursuite d'études et la création de places.

Pour la gratuité de l'enseignement supérieur

Permettre à tou-te-s de faire des études, indépendamment de son origine sociale ou de sa nationalité impose de lever l'ensemble des barrières financières.

2. SE BATTRE POUR UN MEILLEUR FINANCEMENT ET PLUS DE RÉUSSITE

Pour un financement 100% public

L'investissement par étudiant-e est beaucoup plus faible qu'il y a 10 ans. Plus que jamais, il est nécessaire de planifier une augmentation du budget de l'ESR de 2 Mds d'euros par an pendant 10 ans.

Pour un cadrage national des modalités d'examens

L'UNEF se bat pour conserver nos droits fondamentaux, concernant l'évaluation notamment, qui doivent être garantis : la session de rattrapage, la compensation des notes, une évaluation continue et progressive.

ÉMANCIPATEUR

5. FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour la reconnaissance des qualifications dans les conventions collectives

Afin de garantir un salaire en fonction de notre niveau d'études pour un meilleur salaire en début de carrière.

Pour une Aide à la Recherche au Premier Emploi

L'ARPE a été supprimée puis ré-instaurée, mais à 70% du montant de la bourse. L'UNEF se bat pour son retour à 100%, son élargissement à tou-te-s, et sa prolongation dans le temps.

6. LUTTER CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

Pour une politique ambitieuse dans nos établissements

- La mise en place effective des cellules de veilles et d'écoutes pour lutter contre toutes les discriminations, avec des moyens suffisants
- La mise en place du prénom d'usage sur demande simple et de toilettes neutres dans les établissements
- La formation des personnel-le-s, professeur-e-s et personnel-le-s de santé
- Donner un budget dédié à l'accompagnement des personnes en situation de handicap

7. POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ÉCOLOGIQUE

Mise aux normes énergétiques et construction de bâtiments écoresponsables.	100% des étudiant-e-s formé-e-s aux enjeux de transition écologique	Pour un financement de la recherche en innovation écologique à la hauteur des besoins
--	---	---

DÉMOCRATIQUE

3. DÉFENDRE DES UNIVERSITÉS DE PROXIMITÉ

Contre les fusions d'établissements

Cela réduit considérablement la démocratie étudiante. Pire, sous forme expérimentale, l'établissement peut à terme augmenter librement nos frais d'inscription.

Pour développer les antennes universitaires

Souvent sous-financées, les antennes universitaires risquent souvent de fermer, alors qu'elles permettent un accès aux études à plus de jeunes dans des villes où le coût de la vie est plus faible.

4. RENFORCER LA VOIX DES ÉTUDIANT-E-S

Garantir et réformer la démocratie étudiante

Les étudiant-e-s doivent avoir plus de places dans les conseils et un poids décisionnel plus important, car les sujets discutés et votés les concernent.

Pour des référendum étudiant-e-s

Sur les sujets qui nous concernent et qui impacteront fortement nos études ou notre quotidien dans nos universités.

Pour une réforme du CNESER

Le CNESER doit donner plus de places aux élu-e-s étudiant-e-s qui doivent être plus nombreu-x-ses ; avec un garde-fou contre la publication de textes lorsqu'ils sont rejetés à une large majorité du CNESER.

POUR TOUT-E-S

8. LES ÉTUDIANT-E-S ÉTRANGER-ÈRE-S

- Contre l'augmentation des frais d'inscriptions des étudiant-e-s étranger-ère-s
- 1 carte étudiante = 1 titre de séjour
- Pour des guichets uniques afin de faciliter les démarches administratives et le renforcement des aides pédagogiques

9. LES DOCTORANT-E-S ET LA RECHERCHE

Pour une insertion professionnelle digne

Le doctorat doit être valorisé. L'UNEF se bat afin d'assurer une rémunération à la hauteur du niveau de qualifications.

L'ensemble des thèses doivent être financées sur toutes leurs durées. Des infrastructures doivent être dédiées aux doctorant-e-s et l'encadrement doit être renforcé.

10. LES ÉTUDIANT-E-S EN IUT ET EN SANTÉ

- Garantir le cadrage national des programmes et l'égalité entre les IUT
- Contre une réforme élitiste et sélective des études de santé : L'UNEF s'oppose à la suppression du droit au redoublement en PASS et au numerus apertus

11. LES ÉTUDIANT-E-S EN ÉCOLE

Pour un cadrage national des frais d'inscriptions afin de favoriser l'accès pour tou-te-s

Rattrapages, droit au redoublement, compensation des notes, régimes dérogatoires ...

LA LISTE

UNEF & ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

RANG	CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT N° EN CHIFFRE ROMAIN	DIPLÔME PRÉPARÉ ET ANNÉE EN COURS
1	Mme	Ouelhadj	Imane	Université Paris - X	L2 Etudes Politiques
1 bis	M	Bourgeon	Quentin	Université Evry-Val d'Essone	M1 Ingénierie de la formation et des relations avec l'emploi
2	M	Sautron	Rudrigue	Université de la Réunion	L3 Information communication
2 bis	Mme	Hamidi	Hania	Université de Lorraine	M1 Sociologie
3	Mme	Paques	Sophie	ENS-EHESS	M1 Sciences sociales
3 bis	M	Personnaz	Max	Université Paris - IX	M1 Droit
4	M	Larrouy	James	Université des Antilles	Doctorat de Mathématiques
4 bis	Mme	Hocquard	Salomé	Université Paris 1 Pathéon Sorbonne	L2 Droit
5	Mme	Ndungu	Bridget	Sorbone Université	L2 Mécanique
5 bis	M	Chaarana	Majdi	Université Lyon - II	L3 Histoire
6	M	Saddedine	Aghiles	Université Paris - VIII	L3 Philosophie
6 bis	Mme	Baesel	Amandine	Université de Bordeaux	L2 Droit
7	Mme	Diagne	Aïda	Université de Lille	L2
7 bis	M	Dehmouni	Dahmane	Université Paris - XIII	M1 Innovation et communication
8	M	Malosse	Célian	Université Toulouse - II	L2 Sociologie
8 bis	Mme	Brame	Marielle	Université d'Orléans	L3 Sciences du langage
9	Mme	Saadoun	Sara	Université Paris - III	L3 Lettres FLE
9 bis	M	Werb	Ethan	Institut d'études politiques de Paris	Collège universitaire de science politique- 2ème année
10	M	Gossot	Lukas	Université Clermont	L1 Sociologie
10 bis	Mme	Elbichr	M'barka	Université Angers	Doctorat Géographie Sociale
11	Mme	Gourgand	Laura	Le Mans Université	L1 LLCER Anglais
11 bis	M	Jaud	Alexandre	Université de La Rochelle	L1 Divers Sciences, Technologies et Santé

LA LETTRE DES ÉLU-E-S

**ÉLECTIONS AU CNESER 2021
BILAN ET PROJET**